le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte n°23 • jeudi 3 avril 2008 • 1 euro

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Nul ne peut être arbitrairement arrête, détenu ou éxilé. Déclaration universelle des Droits de l'Homme

DOCUMENT

Les travailleurs sans-papiers ont aussi des droits !

page 6

RAPPORTS

• Une étude européenne souligne la sévérité de la France en matière de politique d'immigration

page 16

• Les immigrés rapportent plus qu'ils ne coûtent

page 17

La Suisse autorise l'utilisation de Tasers et de chiens lors des expulsions page 19

9ÈME COLLECTIF

Houcine, embarqué en plein conflit de travail, a été libéré !

page 5

CONTRE L'ÉTAT XÉNOPHOBE

5 avril

MANIFESTATION NATIONALE

TERRES-AU-CURÉ

Sacko Sikou expulsé au Mali !

LIVRE

Cette vie de chantier invisible pour le public

page 3

TÉMOIGNAGES

Visite au camp de rétention de Vincennes

"Ici, c'est comme un pénitencier"

page 14

La face cachée des camps pour immigrants clandestins européens

page 20

EXPULSIONS

Quand la police tue

page 11

DROIT D'ASILE ?

Le Préfet expulse, met en danger de mort et s'en lave les mains honteusement

page 10

LOGEMENT

Marchand immobilier ou marchand de sommeil ?

page 8

Gazage d'un enfant de huit ans réfugié à Calais

page 21

ACCORDS MALI-FRANCE

L'appel de Bamako

page 22

Les magistrats dénoncent la pression du chiffre et les objectifs du gouvernement en termes de reconduites à la frontière page 28

CSP59

Cambriolage suspect des bureaux du CSP 59, victime de harcèlement

page 26

Le site du Quotidien des Sans-Papiers : http://sanspapiers.info

Et pourquoi les patrons ne se serviraient-ils pas des lois de l'État raciste pour pouvoir mieux exploiter les personnes sans papiers ? Et pourquoi ne pas corrompre les policiers pour qu'ils arrêtent, dans une manifestation, ceux qui ne se laissent pas faire ? C'est ce qu'il s'est passé le 27 mars avec Houcine *[voir p. 5]*. Mais le Préfecture a perdu et Houcine a été libéré. Il compte bien revendiquer ses droits et aller aux prud'hommes après un licenciement et une exploitation abusive. Car les travailleurs sans-papiers ont les mêmes droits ques les autres, et cela est inscrit dans le Code du travail *[voir p. 6]*. Tandis qu'il existe encore et que les patrons n'ont toujours pas tous les droits, la politique de l'État se durcit de jour en jour, la France ayant quasiment la pire d'Europe en matière d'immigration *[voir p. 16]*. À Calais, un enfant de huit ans a été gazé par des flics *[voir p. 21]* : depuis la fermeture du centre d'accueil de Sangatte, tout va mal *[voir p. 23]*, comme partout en France (et dans le monde) pour les migrants.

Manifestation le samedi 5 avril
Place d'Italie à 14h30

La France c'est tous ceux qui y vivent
La xénophobie d'Etat tue les droits de tous Français
Immigrés égalité solidarité !

Une politique qui nie les droits fondamentaux
Une politique du chiffre qui tue
Une politique qui réprime la solidarité
Une politique qui instrumentalise l'immigration au profit d'une politique antisociale et liberticide

Ce projet de société n'est pas le nôtre !

À l'appel de RESF, UCIJ et des Collectifs de sans papiers

Houcine, libre, compte bien se battre pour la reconnaissance de ses droits de travailleur

Pendant une manifestation en soutien à un travailleur sans-papiers, M. Houcine Amloug, employé dans un restaurant de Courbevoie depuis douze mois et menacé de licenciement abusif, la police est intervenue et a arrêté le sans-papiers, sur indication du patron du restaurant. Une heure plus tard, une manifestante était également interpellée. Les deux ont été embarqués au commissariat de Courbevoie.

Le 9ème collectif a appelé à ce rassemblement, qui était autorisé, le jeudi 27 mars pour soutenir Houcine dans sa lutte de reconnaissance de ses droits fondamentaux de travailleur. À l'arrivée de Houcine sur les lieux, le patron du restaurant le désigne aux policiers en civil qui l'arrêtent.

M. Amloug recevait des fiches de paie, mais il n'avait pas de contrat de travail. Le patron du restaurant « le Grand Bey » l'avait embauché en toute connaissance de sa situation de sans-papiers. L'employeur lui a affirmé qu'il était content de ses compétences et que l'embauche était définitive. Vers septembre 2007, il a commencé à harceler M. Houcine Amloug – moralement : *« l'inspection va passer, la Préfecture a appelé… »* – et physiquement, le fils de l'employeur ayant versé sur lui de l'eau bouillante, en lui suggérant d'aller porter plainte s'il n'était pas content...

Le 22 février 2008, à la fin de son service, l'employeur s'est présenté avec un contrat et a fait pression sur M. Amloug pour qu'il signe ce contrat antidaté (10 avril 2007), en le menaçant de le dénoncer. Ce contrat indiquait que Monsieur Amloug était employé au sein du Restaurant jusqu'au retour d'un salarié absent pour raison de santé.

L'intéressé a reçu, à sa grande surprise, le samedi 22 mars, une lettre recommandée « de remerciement » lui indiquant que son contrat prendra fin le 26 mars suite à la reprise de travail du titulaire du poste qu'il occupait depuis plus d'un an.

Houcine est dans la même situtation que la plupart des sans-papiers – que ce soit dans le bâtiment, la restauration, ou le nettoyage. Ils sont surexploités. Ils effectuent les travaux les plus pénibles la peur au ventre. Et ils subissent la pression conjuguée de la police et du patron pour qu'ils ne puissent pas revendiquer leurs droits.

Le Code de travail donne pourtant les mêmes droits aux travailleurs sans-papiers qu'aux autres. Par le chantage à la dénonciation, profitant de la faiblesse des sans-papiers – et de la "politique du chiffre" qui met la police à leur disposition –, des employeurs s'estiment totalement libres de violer le droit du travail – puisqu'ils peuvent à tout moment faire disparaître l'employé mécontent dans un camp de déportation.

Houcine, placé dans un local de rétention, à Nanterre, devait passer devant le juge des libertés et de la détention dimanche 30 mars à treize heures. De crainte que l'audience ne soit avancée, dès dix heures du matin ce dimanche, une bonne quarantaine de personnes étaient rassemblées pour assister à l'audience et demander sa libération. Après quatre heures d'attente sous la pluie, et une vive discussion entre les *« méchants gauchistes »* et les policiers – qui en retour se voyaient traités de *« police politique »* –, ces derniers demandant que la moitié du groupe attende devant les grilles sous la pluie… Tout le monde est finalement rentré dans le hall du tribunal, pour attendre encore deux bonnes heures. Le CRA de Nanterre n'étant pas grand, il n'y avait pas foule pour passer devant le juge des libertés et de la détention, et personne ne se pressait pour l'audience de Houcine. C'est vers seize heures que finalement a eu lieu l'audience, dans une salle humide et en travaux, peu accueillante (si un tribunal peut l'être), comme l'ensemble du bâtiment. Une salle de dix-neuf places très exactement, nombre de personnes qui pourront assister à l'audience comme nous l'explique les policiers. Inutile d'insister sur le fait qu'elle aurait pu contenir au bas mot quarante personnes – mais *« sécurité »* avant tout. L'audience est ouverte. C'est Maître Henri Braun qui prend la défense de Houcine. Trois nullités de procédure dans cette affaire où l'on arrête la victime. Une feuille concernant l'APRF ne figure pas dans le dossier (là, impossible d'être plus précis, n'étant pas juriste…). Le nom de l'avocat figurant dans le procès verbal est « Hneri ». Plus loin il est question de « Maître Amloug » – Houcine a en effet fait son droit en Tunisie. Il semble que Maître Braun n'ait pas été prévenu, bien qu'un message aurait été laissé sur son répondeur (à moins que ce ne soit sur celui de Maître Hneri, ou celui de Maître Amloug…).

Puis l'avocat soulève un point intéressant : Houcine, n'est-il pas la victime dans cette histoire ? Pourtant c'est lui l'accusé, voire le *« délinquant »* comme l'explique l'avocat de la préfecture, qui semble faire de ce procès une affaire personnelle… De plus, ajoute-t-il, tous les éléments qu'a soulevé Maître Braun ne sont que des points de détail dans cette affaire. Il va de soi qu'un innocent derrière les barreaux n'est qu'un point de détail dans la justice d'un régime qui se durcit jour après jour. L'avocat de M. Amloug se demande aussi s'il n'y a pas eu corruption des policiers, ces derniers ayant été vu en train de trinquer avec le patron du restaurant après l'arrestation de Houcine.

Il n'est pas ordinaire que quelqu'un soit arrêté au sein d'une manifestation autorisée, s'il ne commet aucun délit. Même un sans-papiers. Or, c'est bien ce qui s'est passé jeudi. Arrestation au faciès, ou arrestation après délation (et corruption ?), les méthodes des policiers ont beau nous indigner, elles ne nous étonnent pas. Ainsi le droit fondamental de manifestation se semble pas peser beaucoup à Courbevoie. Et les employeurs y disposent d'une façon bien expéditive de régler leurs conflits de travail – avec la complicité du commissariat... Henri Braun sera entendu. Le verdict tombe : Houcine est libre. Il compte bien faire valoir ses droits.

TÉMOIGNAGE

Cette vie de chantier invisible pour le public

Pour comprendre et raconter le monde du bâtiment, le sociologue Nicolas Jounin s'est fait embaucher dans des chantiers. Son ouvrage Chantier interdit au public, *lève le voile sur les conditions de travail des ouvriers du bâtiment. Extraits.*

Bienvenue dans le monde des ouvriers du bâtiment. Vous savez, celui des chantiers, de la boue, du bruit des marteau-piqueurs, des défis techniques, de la force physique, du travail en équipe au grand air. Du racisme quotidien aussi, d'un déni total du droit du travail, de l'immobilité sociale. C'est ce que révèle l'intéressante lecture de l'étude de Nicolas Jounin, maître de conférences en sociologie à l'Université Paris VIII, *Chantier interdit au public*, enquête parmi les ouvriers du bâtiment.

UN RACISME SAISISSANT

Sa méthode de travail est simple : se faire embaucher, un an durant, sur différents chantiers de Paris et ses environs, et observer. Ce qu'en sociologie on appelle « observation participante » permet de rapporter de l'enquête bien plus que des chiffres, déjà éloquents (par exemple, 77% de ces travailleurs du bâtiment sont des intérimaires) : le point de vue d'un sociologue « embedded » [« incorporé »] sur la pénibilité du travail, la précarité des intérimaires et le peu de cas que les géants du bâtiment font de leur main d'œuvre. Et aussi bien au cours des descriptions que des extraits d'entretiens menés auprès d'ouvriers, de chefs de chantiers, de responsables d'agences d'intérim, ou encore de cadres des entreprises de construction, le constat est saisissant. On y apprend que les Noirs sont des « Mamadou », qu'ils sont la plupart cantonnés aux travaux de manœuvres. Qu'ils ne peuvent pas espérer progresser en apprenant un métier qualifié, puisque rien n'est prévu pour leur apporter cette qualification. Puisqu'ils sont Noirs, et donc manœuvres. *CQFD*. On y apprend que tous les ouvriers du bâtiment ne se valent pas, et que les castes sont imperméables. Les Noirs, les manœuvres donc, ne côtoient pas les Maghrébins ferrailleurs, qui ne côtoient pas les coffreurs qualifiés, qui à la rigueur peuvent côtoyer les chefs, qui sont blancs, « donc français » (même s'ils sont portugais, d'ailleurs).

LE DROIT DU SALARIÉ N'EST QU'UN MOT

On y apprend que les agences d'intérim sont les servants externalisés d'une demande de main d'œuvre à bas prix, corvéable à merci et très, très flexible, susceptible en fait d'être mise à la porte verbalement et dans l'heure. Et peu importent le code du travail, les contrats, l'intérim n'est qu'une organisation, très organisée d'ailleurs, de la précarité. Les règles de sécurité, aussi, qui font bien rigoler les ouvriers soumis aux cadences infernales, sauf les jours de visite des inspecteurs, où chaque règle est respectée avec un soin religieux. Une fois n'est pas coutume. Finalement, cette étude pourrait paraphraser Bourdieu, qui, voyant l'immense diversité de destin des jeunes, disait *« La jeunesse n'est qu'un mot »*, sans réalité concrète et homogène. Ici, pourrait-on dire, *« la réglementation du travail n'est qu'un mot »*. Ou bien : *« Le droit du salarié n'est qu'un mot »*.

L'INTÉRIM DES MANOEUVRES : UNE DISCRIMINATION INVERSÉE ?

C'est en septembre 2001 que je recherche pour la première fois des « missions d'intérim », comme manœuvre. Ces premiers temps sont laborieux, la recherche longtemps infructueuse. Avant de trouver – et encore bien après – j'entendrai plusieurs réflexions du type : *« je ne sais pas si c'est pour vous »*, *« je pense que vous seriez mieux dans la manutention »*. Je crois un moment que c'est ma carrure, peu athlétique, qui me disqualifie. Mais d'autres ne sont pas plus costauds que moi et obtiennent des missions. En revanche, ils sont noirs, et cela fait une différence. Discrimination ? Certes, mais peu valorisante pour ceux qui en sont les « bénéficiaires ». Un commercial d'intérim m'expliquait en entretien, alors que je lui demandais s'il rencontrait des difficultés pour trouver des manoeuvres : *« Oui, oh bah là, il y en a. De toute façon, des boubous, il y en a. C'est pas ça qui manque* (rires). *On les appelle les boubous, les Noirs, quoi. (…) S'il y a un Français qui me dit "je suis manoeuvre", je lui dis "j'ai rien du tout". Je le mettrai pas de toute façon, parce que c'est pas vrai, le mec il le fera pas. Le mec il ira pas sur les chantiers, avec un temps comme ça, prendre la pelle, charger, le mec il le fera pas. Non, non, manoeuvre, c'est boubou, quoi. Le problème, c'est que le Français, il aura pas la même culture, donc il se fera pas… L'autre là-bas, boubou, il va aller sur le chantier, le chef il va lui secouer les plumes "tiens tu fais ça, tu vas là, tu montes ça", bon il va le faire. Il en a rien à foutre, lui, il est là pour bosser, il faut qu'il ramène un peu de pognon, de toute façon il a une partie de sa famille à nourrir là-bas. (…) Demande à un Français d'aller de l'autre côté de Paris, de se lever de bonne heure. Ça tu peux t'accrocher, le mec tu peux l'attendre. Mais le boubou il y sera. Même s'il n'y a pas le métro, il ira à pied, il se démerdera. Ça… C'est toute la différence, elle est énorme. »*

Je finis pourtant par trouver une première puis une deuxième mission, toutes deux sur des chantiers de rénovation. À chaque fois, une seule journée. Le temps de porter des plaques de placo ou des sacs de gravats, aux côtés d'un autre manœuvre. Le temps de découvrir des douleurs et des muscles inconnus jusque-là. Le temps de découvrir que je ne suis pas le seul à en souffrir : j'ai obtenu une de ces missions parce qu'un précédent manœuvre l'avait abandonnée, la trouvant trop dure. Le temps de découvrir le dilemme de l'intérim : pour allonger sa mission il faut plaire au chef en travaillant bien, mais il faut aussi faire traîner le travail en longueur. Le temps, enfin, d'être déclaré « brave » et « courageux » par le responsable du second chantier. Cela ne me garantit pas d'avoir du travail, mais du moins Dominique – la commerciale d'intérim qui m'a embauché, jusque-là soupçonneuse – m'a-t-elle adoubé. *« C'est Nicolas, un jeune-*

qui-en-veut. Je l'aime bien, lui au moins je le reconnais, c'est pas comme tous ces Noirs », me présente-t-elle à l'un de ses collègues. Le problème, c'est que l'activité est en berne et que les missions se font plus rares. Je ne suis pas encore vraiment un fidèle de l'agence, *Forcintérim*, et Dominique dit ne pas me donner de mission de marteau-piqueur *« parce que c'est trop space »*.

Alors je prospecte les agences du coin, le boulevard Magenta et ses alentours, comme des centaines de candidats, principalement à des postes de manœuvre, principalement noirs. C'est presque toujours le même scénario : le candidat entre, demande s'il y a du « boulot », on lui répond « pas pour le moment » ou simplement « non », et le candidat part pour une autre agence. Parfois, le candidat se fait insistant, veut qu'on l'inscrive sur les listes de l'agence ou demande s'il peut téléphoner plus tard pour savoir s'il y a du travail. Mais on lui répond encore par la négative : *« non, on a plein de manœuvres déjà, donc on ne préfère pas. Il faut repasser vers dix-sept heures. »*

Ce n'est pas seulement parce que la conjoncture est mauvaise que les agences d'intérim suggèrent aux candidats de repasser, c'est aussi qu'elles les jaugent à leur pugnacité. *« J'aime bien le passage physique, explique une commerciale en entretien. C'est des gens motivés, qui cherchent du travail. Des fois c'est contraignant, parce que je suis dérangée, je suis en ligne, c'est vrai. Mais j'aime bien le geste, le fait qu'ils se déplacent, et je vais les privilégier. »*

Ainsi, avant d'être manœuvres, les candidats ont déjà accompli un immense travail de prospection. Par leur recherche itinérante ils contribuent, de manière invisible et gratuite, à la rencontre de l'offre et de la demande. Pris, à l'automne 2001, entre mes obligations universitaires et la conjoncture défavorable du bâtiment, je tarde à trouver une nouvelle mission. Je décide alors d'interroger des manœuvres, mais aussi leurs employeurs directs : les commerciaux d'intérim. Ces derniers donnent des manœuvres l'image d'un personnel d'appoint : indispensable, certes, mais accessoire. Puisque les agences ont pour unique fonction de vendre de la force de travail, négocient avec des entreprises utilisatrices le prix à payer pour « leurs » intérimaires, et réalisent un profit sur cette seule vente (et non, comme l'ordinaire des employeurs, sur le produit réalisé grâce à la force de travail), elles sont amenées à exprimer crûment ce que valent leurs salariés dans ce système : non seulement ce que ces derniers méritent de gagner, mais aussi ce qu'ils méritent de rapporter. Je demande ainsi à une directrice d'agence si les manoeuvres rapportent plus ou moins que les ouvriers qualifiés : *« Quoi, les Maliens ? Ah non, non non. Les Maliens nous rapportent très peu. Eux, c'est sur la quantité. C'est si on en place beaucoup, et on n'est pas emmerdé. Voilà où ils sont intéressants. C'est-à-dire, comme je vous disais tout à l'heure, ils y vont. Ils vont travailler, ils ne font pas d'histoires sur les chantiers, ils volent pas de marchandises, ils font leurs huit heures par jour, il n'y a pas de problèmes. C'est pas des gens qui vont manquer, c'est pas des gens qui vont tomber malades, c'est pas des gens qui vont se dire "ce matin je me lève pas, je vais pas aller travailler", vous comprenez, comme ceux des qualifications souvent. C'est pas avec eux qu'on gagne de l'argent, non. (…) Si vous voulez, en fait, c'est un palliatif, le manœuvre. L'entreprise prend deux maçons, et elle prend deux manœuvres. Je sais pas si vous voyez. On prend pas des manœuvres tout seuls. »*

On notera au passage la traduction spontanée de « manœuvre » par « Malien » : pour cette commerciale, c'est une seule et même chose. Et comment pourrait-on le lui contester, puisque c'est elle, avec d'autres, qui fabrique cette réalité, cette superposition entre qualification et origine ?

Dans cette main-d'œuvre, apparemment indifférenciée et si abondante – les agences disent voir passer jusqu'à trois cents candidats par jour – les commerciaux puisent comme ils l'entendent. Certains manœuvres ont des titres de séjour et le droit de travailler, d'autres non. Cela fait-il une différence ? Ce n'est pas évident : ceux qui ont des papiers n'ont généralement que des titres de séjours d'un an, pas si solides que ça. Lors de leur renouvellement, le fait d'avoir un emploi n'est pas anodin. Aussi, pour réguliers qu'ils soient, ces manoeuvres-là ne sont pas forcément plus regardants sur les conditions de travail que leurs collègues sans papiers. Dans le gros oeuvre, à la différence peut-être d'autres secteurs, il n'y a pas vraiment de « ghetto » de sans-papiers. Ils occupent certains métiers plus que d'autres (manoeuvres et ferrailleurs), mais travaillent toujours aux côtés et dans des conditions proches de leurs collègues réguliers. Néanmoins, ils ont encore moins de possibilités de protester : ils le savent, et leurs employeurs aussi. Qu'on en juge au vu des témoignages, plutôt contradictoires, recueillis au sein de l'agence *Forcintérim*.

K., un manoeuvre mauritanien sans papiers (bien que son père, déjà, ait travaillé en France durant toute sa vie active et obtenu la nationalité française), est un salarié régulier de *Forcintérim* : *« Ils savent que j'ai des faux papiers. C'est pour ça, ils ne me donnent jamais de longues missions. Ils me prennent pour des missions que personne ne veut faire parce que j'ai des faux papiers. Une fois, il fallait faire du marteau-piqueur en sous-sol. Plusieurs personnes avaient déjà refusé parce qu'elles trouvaient ça trop dur, c'est pour ça qu'ils m'ont appelé. »*

Dominique, la responsable de l'agence, reconnaît employer ponctuellement des sans-papiers : *« Des faux papiers, il y en a tout le temps. Il y en a qui doivent se faire plein de fric avec ça, c'est dégueulasse. Alors on en prend un ou deux de temps en temps pour rendre service, mais il ne faut pas non plus pousser. »*

Mais un autre commercial de *Forcintérim* exhibait moins la générosité du geste que son utilité : *« Et vous en prenez, des fois, des personnes dont vous savez que les papiers sont faux, qui n'ont pas de papiers ?*

– oui

– pour leur rendre service ?

– Oh non, pour rendre service, non, mais des fois attends, on a besoin d'un manoeuvre pour un truc, un ou deux jours, ça porte pas préjudice, qu'est-ce qu'on en a à foutre ? C'est pas tout le temps, mais ça arrive de temps en temps, il faut être honnête. De toute façon, qu'est-ce que tu veux faire ? Quand on n'a pas le choix. (…) Et puis, si on retire tous les faux papiers, je vais te dire, sur cent gus, il y en a trente au moins qui ont des faux papiers, alors… Et puis nous, c'est pas de notre ressort. »

Quelques mois plus tard, dans cette même agence, une autre commerciale rejette un candidat pour cause de faux papiers :

« Là c'est trop flagrant. Ils ne sont pas roses, ils sont fuchsia ! Je ne vais pas te prendre avec des papiers pareils ! » Reproche ambigu : ce n'est pas la contrefaçon qui est en cause, mais le fait qu'elle soit grossière. « Reviens avec des faux papiers plus propres », semble dire cette commerciale. Car si personne n'est dupe de la situation, en revanche les faux papiers des intérimaires permettent aux agences de se couvrir et de jouer les victimes en cas de contrôle. Un jour de novembre 2001, l'agence *Forcintérim* m'envoie enfin en « mission ». Dominique me dit de venir le lendemain, à sept heures. À l'heure dite, l'agence n'est pas encore ouverte. Il y a là dix Africains qui attendent dans la nuit, en silence. L'un d'eux me demande quand l'agence va ouvrir, je réponds que je n'en sais rien. Cinq autres arrivent encore, plus cinq ou six Maghrébins. Finalement, à 7h30, Dominique arrive et se gare en double file. Elle entre par une porte de côté, et la lumière éclaire soudain notre bout de trottoir. Elle passe environ cinq minutes au téléphone, puis nous ouvre la porte de l'agence. On s'engouffre. Elle s'adresse à la vingtaine de personnes qui lui fait face de l'autre côté du comptoir : *« J'ai pas manoeuvre ce matin. Ce qu'il me faut, c'est un ferrailleur. »* Cinq ou six mains se lèvent : tous les Maghrébins. Dominique demande les certificats de travail et les papiers, pour les vérifier. Avec une pointe d'agacement, elle réitère son annonce qui était restée sans effet : *« J'ai pas manoeuvre ce matin. »* Une dizaine de personnes finissent par partir. Dominique me donne mon ordre de mission – juste une adresse et le papier à remettre à l'entreprise, mon contrat peut bien attendre – pour un chantier de construction au coeur de Paris. Un homme d'une quarantaine d'années me dit *« C'est toi qui as eu de la chance, ce matin. Bonne journée. »*

Chantier interdit au public, enquête parmi les ouvriers du bâtiment de Nicolas Jounin, est publié aux éditions La Découverte.

[Source : marseillesolidaire.org]

DOCUMENT

Les travailleurs sans-papiers ont des droits !

Le droit du travail protège aussi les travailleurs sans papiers. Même si vous n'avez pas de papiers, le patron ne peut pas vous obliger à faire ce qu'il veut ! Si vous êtes sans papiers, si vous n'avez pas d'autorisation de travail, si vous travaillez avec les papiers de quelqu'un d'autre, si vous travaillez avec une fausse carte ou au noir, vous avez des droits et le droit de vous défendre.
Le Code du travail protège TOUS les salariés, les patrons doivent le respecter.

Il y dans le Code du travail un article appelé L. 341-6-1, qui parle du cas des travailleurs sans papiers, ou sans autorisation de travail.

CE QU'IL DIT :

- Un travailleur étranger, même s'il n'a pas d'autorisation de travail, doit être traité comme n'importe quel salarié.
- Le patron doit respecter sa santé, son droit au repos.
- Ce travailleur a les mêmes droits qu'un autre salarié qui travaille depuis aussi longtemps dans l'entreprise.
- L'employeur doit lui payer son salaire, ainsi que les primes prévues par la réglementation et les conventions collectives, et ses congés.
- S'il le licencie, il lui doit au moins un mois de salaire complet (parfois plus dans cartains cas).
- Si le patron refuse de payer, le salarié a le droit d'aller aux prud'hommes pour l'y obliger.
- Le salarié licencié peut réclamer en justice tout ce que son patron lui doit et ne lui a pas payé.

LE PATRON DOIT RESPECTER VOTRE SANTÉ

Il ne peut pas vous mettre en danger en vous exposant à un risque pour votre santé. Le code du travail énumère beaucoup de risques auxquels il est interdit d'exposer les salariés sans protection. Par exemple, les produits chimiques, les machines dangereuses, le travail en hauteur...
Les travailleurs ont le droit de refuser de faire un travail trop dangereux ; mais bien sûr, il faut se renseigner sur ses droits, et il vaut mieux agir avec d'autres ou – au moins – avec le conseil d'un syndicat.
Normalement, si vous n'avez pas de papiers, on vous refuse la Sécurité Sociale. Mais attention, **si un jour vous avez un accident au travail, le patron doit tout de même le déclarer.** Il doit le faire avant 48 heures écoulées. S'il refuse, vous pouvez déclarer vous-même cet accident en allant avec quelqu'un au centre de Sécurité Sociale près de chez vous.
Si vous êtes accidenté, ou si vous tombez malade à cause du travail, même si vous n'avez pas de papiers, la Sécurité Sociale doit payer les jours pendant lesquels vous ne pouvez pas travailler. Ce sont les Indemnités Journalières de Sécurité Sociale. De plus, vous avez des droits si votre accident ou votre maladie vous laisse handicapé à plus de 20%, même si vous décidez ensuite quitter le pays.

LE PATRON DOIT RESPECTER VOTRE REPOS ET VOS CONGÉS

En France, la durée légale du travail est de 35 heures, ou 39, selon les professions, soit par semaine, soit en moyenne à l'année. Si vous faites des heures supplémentaires, elles devront être payées. Les horaires doivent être affichés dans votre entreprise et, normalement, ils sont les mêmes pour tout le monde. Si les horaires sont variables, votre patron doit vous donner un planning.
Même si vous travaillez avec des horaires variables, flexibles, ou si vous faites des heures supplémentaires, votre patron doit respecter votre repos. Entre le moment où vous quittez le travail le soir et celui où vous revenez travailler le lendemain matin, il doit s'écouler 11 heures minimum. C'est le repos quotidien. Toutes les semaines, vous devez avoir au moins un jour entier (24 heures)

passé sans travailler. Ce jour est généralement donné le dimanche. C'est le repos hebdomadaire. Pendant la journée de travail, si vous devez rester plus de 6 heures à travailler, votre patron doit vous accorder une pause d'au moins 20 minutes dans la journée. Sur tous les temps de repos, il existe des règles qui dépendent des métiers. Il faut se renseigner.

Dans l'année, vous avez droit à des congés payés. Chaque mois travaillé ouvre droit à 2 jours et demi de congé, que vous pourrez prendre à certaines dates de l'année. Attention, si les jours de congé ne sont pas pris avant la fin de l'année, ils sont perdus. Enfin, c'est important de savoir s'il existe, dans l'entreprise qui vous emploie, un accord de Réduction du Temps de Travail (RTT) ; vous pourrez prendre ces jours de RTT comme des congés. Avant de partir en congé ou en RTT, il faut absolument avoir une autorisation écrite de son employeur.

Le patron doit vous payer tous les mois et vous donner une fiche de paie

Chaque heure que vous travaillez doit être payée, au moins au SMIC horaire, qui est le salaire minimum en France. Il faut savoir que chaque métier a sa Convention Collective, un petit livre qui explique les droits des salariés dans ce métier (les horaires, les primes et les congés). Parfois, le salaire minimum prévu dans cette convention est plus élevé que le SMIC. Les heures supplémentaires doivent être majorées, c'est-à-dire payées plus que les heures normales.

Tous les mois, le patron doit vous remettre une fiche de paie. C'est un document très important et vous devez en avoir une même si vous travaillez sans-papiers ou avec une fausse carte. **Sur une fiche de paie, il doit y avoir :**

le nom, l'adresse, le numéro d'immatriculation de l'entreprise, et la convention collective qui s'applique ; les heures effectuées (heures normales et heures supplémentaires), avec les dates ; le salaire "brut" (c'est-à-dire avec les charges) et le salaire "net" (ce qui doit vous être payé). **Attention : il faut garder ses fiches de paie même si on travaille sous une autre identité que la sienne.**

Si votre employeur ne veut pas vous faire une fiche de paie, c'est très important de noter : le nombre d'heures que vous avez faites, avec les dates ; les lieux précis (chantiers, ateliers...) ; éventuellement, avec qui vous avez travaillé ; combien le patron vous a payé chaque mois, en chèque ou en liquide. Vous en aurez forcément besoin plus tard.

Si le patron vous licencie il doit respecter des règles

Souvent, lorsque le patron veut vous licencier, il fait semblant de « découvrir » que vous n'avez pas de papiers et il vous vire tout de suite. Depuis le premier juillet 2007, les employeurs sont obligés de faire vérifier vos papiers par la Préfecture. Certains en profitent pour vous licencier sans respecter les règles. Même dans ce cas, vous avez des droits.

Avant de vous licencier, le patron doit vous convoquer individuellement à un entretien préalable par une lettre recommandée avec accusé de réception. Il est déconseillé d'accepter de signer et de prendre une lettre remise de la main à la main. Ce courrier doit dire qu'il s'agit d'un licenciement, et doit préciser que vous pouvez être accompagné(e) soit par une personne de l'entreprise soit par une personne de l'extérieur. Vous avez 3 à 5 jours (hors week-end) pour vous préparer à l'entretien.

Faites-vous toujours accompagner lors de l'entretien : il ne faut jamais y aller sans un témoin qui devra établir un compte rendu écrit. Au cours de l'entretien, le patron devra vous expliquer les raisons de votre licenciement, et vous devez pouvoir vous défendre.

Ce n'est qu'après l'entretien qu'il pourra vous envoyer votre lettre de licenciement, qui devra rappeler les motifs du licenciement. Il devra vous payer votre préavis, les congés payés que vous n'avez pas pris au moment de votre licenciement et l'indemnité de licenciement, tout cela calculé selon votre ancienneté dans l'entreprise.

Vous avez le droit d'aller en justice

Même si vous n'avez pas de papiers, vous avez le droit de saisir la justice. Ce sera le Conseil des prud'hommes. Mais attention, la justice est compliquée. **Il vaut mieux prendre conseil avant**, auprès d'un syndicat, par exemple, et être accompagné par un syndicaliste ou par un avocat.

Pour préparer votre dossier devant les prud'hommes, il est important d'avoir gardé tous les papiers donnés par le patron (fiches de paie, lettre de licenciement...) et toutes les preuves possibles de votre emploi (photocopie des chèques, des relevés de banque...). Si votre patron ne vous a rien donné, vous devez essayer de trouver des personnes qui pourront témoigner que vous avez travaillé pour cette entreprise : des collègues, des clients, des fournisseurs...

Vous avez le droit de vous syndiquer, de faire grève

Face au patron, qui profite de votre situation de sans-papiers, n'agissez pas seul ! Comme tout salarié, vous avez le droit de vous adresser à un syndicat, de vous syndiquer et de participer aux élections des représentants du personnel.

Le syndicat est un outil pour défendre ses intérêts de travailleur. Il permet de s'organiser et de prendre des initiatives pour améliorer ses conditions de vie et de travail. Dans un syndicat, vous pourrez vous exprimer et participer aux prises de décisions pour organiser la défense la plus efficace de tous les salariés, avec ou sans-papiers. À travers un syndicat, vous pourrez être élu comme représentant du personnel.

Vous pouvez adhérer au syndicat de votre entreprise, s'il y en a un, ou au syndicat de votre profession (bâtiment, commerce, services, hôtellerie-restauration, nettoyage...), dans la ville dans laquelle vous travaillez ou dans laquelle vous habitez (Union L ocale, zone d'activité, Bourse du travail...). Si vous travaillez en intérim, ou dans la sous-traitance, vous pouvez vous adresser au délégué syndical ou aux élus de l'entreprise où vous êtes en mission.

Droit de grève. Comme tous les salariés, vous avez le droit de faire grève.

Sauf dans quelques professions en lien avec le service public, on n'est pas obligé de donner un préavis de grève (on peut décider de faire grève du jour au lendemain). En cas de grève, comme en cas d'occupation, la police ne peut

pas intervenir à l'intérieur des locaux de l'entreprise, sauf sur décision de justice. À la fin d'une grève, un accord est signé entre le syndicat et le patron, dans lequel ce dernier peut s'engager à ne pas sanctionner les travailleurs.
Vous pouvez défendre vos droits de travailleur, même si vous êtes en situation « irrégulière ». **Ne restez pas seul, n'allez pas seul à la Préfecture.** Agir collectivement avec les syndicats, les associations, les collectifs de défense des personnes sans papiers, c'est le meilleur moyen pour obtenir une reconnaissance de vos droits, voire une régularisation.
Brochure réalisée et signée par : CGT, CNT Construction, CNT Néttoyage (RP), FSU, Union Syndicale Solidaire, CGT SETE (Inspection du Travail, des Transports et de l'Agriculture), SNU TEFI et SUD Travail. Avec les collectifs de Sans-papiers et les autres organisation d'Uni(e)s Contre l'Immigration Jetable.
Brochure disponible sur le site : http://www.contreimmigrationjetable.org/spip.php?article890

Grande Bretagne

Ken Loach dénonce l'hypocrisie britannique envers les immigrés

Le dernier film de Ken Loach *It's a free world*, qui traite la question des travailleurs immigrés d'Europe de l'Est au Royaume-Uni, est actuellement projeté dans les cinémas polonais. Dans un entretien avec Krzysztof Kwiatkowski, le réalisateur critique l'hypocrisie des Britanniques à l'encontre des immigrés. *« Dans les journaux conservateurs, on trouve chaque jour des articles hostiles aux immigrés. Leurs auteurs les accusent de voler "nos"privilèges, "nos lits" dans les hôpitaux et les places de "nos" écoles. Pour ces journalistes, la conclusion est évidente : les étrangers doivent partir. Toutefois, les employeurs, qui soutiennent la droite, leur donnent du travail. C'est là que se trouve l'hypocrisie de la droite : demander leur expulsion, mais les exploiter tout d'abord. Pour la gauche, le défi est le suivant : faire comprendre aux Britanniques qu'ils ont les mêmes intérêts que les étrangers. Ils souhaitent la sécurité, la protection sociale, un revenu convenable et le respect de leur dignité. »* *[Source : RESF]*

Val-de-Marne

« Je n'habite pas un appartement, j'habite un débarras »

À l'école maternelle, le fils de Baya a dit à la maîtresse qu'il ne voulait plus retourner à *« la maison des cafards »*. Baya a été convoquée. *« J'avais honte, mais j'ai expliqué. J'ai dit que je n'habite pas un appartement, j'habite un débarras. »* Un « réduit » de treize mettres carrés sous les combles d'un immeuble d'Ivry-sur-Seine, dont seuls trois ont une hauteur de plafond suffisante pour être considérés légalement comme habitables. Un logement déclaré insalubre depuis octobre 2007, mais pourtant toujours loué à prix d'or, tout comme dix autres « réduits » voisins semblables, par H.A., un agent immobilier propriétaire de nombreux appartements en région parisienne et dans le Val-de-Marne.
H.A., 39 ans, comparaissait devant le tribunal de grande instance de Créteil, poursuivi pour faux et soumission de personnes vulnérables à des conditions d'hébergement indignes. *« Les procès de marchands de sommeil au pénal sont encore assez rares, explique Dominique Hilsum, l'avocat de l'association Droit au logement, qui a aidé les onze familles de locataires à monter leur plainte. Mais ce qui, dans ce dossier, est particulièrement singulier et choquant, est que le propriétaire est agent immobilier. Il ne peut pas invoquer une méconnaissance de la législation en matière de logement. »*
Les enquêteurs ont constaté que *« la plupart des baux ont été signés dans une agence parisienne, avec paiement de dépôt de garantie et de frais d'agence »*. Ces baux décrivent des appartement allant de onze à vingt-et-un mettres carrés, alors que le plus grand mesure en réalité cinq mettres carrés selon les critères de la loi Carrez. Les loyers perçus par H.A. allaient de quatre-cent à cinq-cent cinquante euros mensuels.
L'audience est chargée, le président a prévenu qu'il ferait passer l'affaire en dernier, pas avant dix-neuf heures. En attendant, les familles font les cent pas dans le hall du tribunal. Se relaient pour promener et distraire les bébés. *« Le soir, avant d'aller me coucher, je lui mets du coton dans les oreilles*, raconte Hanane, *sa fille de deux mois dans les bras. Parce que j'ai vu une fois un cafard y rentrer. »*
Parmi la trentaine d'occupants des onze « logements », la moitié sont sans papiers, tous font état de difficultés financières, de « galères » qui les ont conduits à accepter l'offre de H.A., *« le seul agent qui ne demandait pas de garant, de contrat de travail et de papiers »* , raconte Ahmed, 34 ans, qui explique comment lui, sa femme et leurs trois enfants s'entassent chaque soir depuis 2002 pour dormir. *« Ma femme et mes deux fils sur le canapé, moi par terre à côté, et le bébé dans un berceau. »* Au confinement s'ajoute l'humidité, les moisissures, les cafards et les termites, l'installation électrique défectueuse et « non reliée à la terre » comme le note un rapport d'enquête. Plusieurs occupants, et notamment les enfants, poursuit le rapport, souffrent de problèmes pulmonaires. *« Depuis qu'on est là, notre deuxième maison, c'est l'hôpital, les petites sont sans arrêt malades »* , dit Fatoumata, 22 ans, mère de deux enfants.
Aux enquêteurs, puis devant le tribunal, H.A. a expliqué qu'il voulait *« rendre service à des personnes en difficulté »*. *« Quand je l'ai rencontré, il m'a dit : "Je vais t'aider, tu vas habiter là quelques mois, et ensuite je te trouverai quelque chose de mieux", raconte Ahmed. Le temps a passé, il n'a rien proposé. »* Depuis l'arrêté d'insalubrité, H.A. est soumis à l'obligation légale de reloger ses locataires. *« Il a fait quelques propositions*, résume l'avocat du Droit au logement. *Soit d'autres logements insalubres. Soit des appartements déjà occupés. »*

[Source : Libération]

Téléchargez, diffusez le Quotidien des Sans-Papiers

9ème collectif

Occupation du siège de l'Organisation internationale de la Francophonie

Pour célébrer la francophonie à sa façon, le 9ème collectif a déjoué la police et sera parvenu à interpeller Abdou Diouf, l'ancien président du Sénégal, actuel patron de l'OIF…

Jeudi 20 mars était célébrée la journée internationale de la francophonie sur les cinq continents. Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, le Secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie, Alain Joyandet, et le Secrétaire Général de l'OIF, Abdou Diouf, procédaient aux célébrations officielles de cette journée à la Cité Internationale Universitaire.

Alors même que l'on célèbre ainsi la francophonie, les francophones sans-papiers en France, s'y retrouvent surexploités, raflés, détenus dans les camps de rétention ou en grèves de la faim, tentatives de suicides, humiliations se succèdent. Ils se trouvent privés de tous droits, empêchés même d'étudier, sans possibilités de renouveler leurs cartes, menacés d'expulsion à tout moment.

On ose célébrer cette journée à la Cité universitaire où tant d'étudiants francophones, venus de cet espace de la francophonie, sont privés des droits les plus naturels – comme de celui d'étudier en paix.

Développer l'espace francophone, ce serait d'abord instituer des conditions minimums de respect des droits humains fondamentaux des personnes issues de cet espace. Pour cela, laisser circuler les humains et non dresser des murs infranchissables qui produisent plus de misère et font d'innombrables victimes dont on ne retrouve souvent pas les corps.

Développer l'espace francophone, c'est donc arrêter de faire la chasse aux étrangers en France, ne pas harceler les parents comme les enfants qui sont sur les bancs des écoles françaises comme de l'université.

Développer l'espace de la francophonie, ce serait :

- faire cesser les humiliations et les injustices que subissent les sans-papiers en France,
- libérer tous les sans-papiers des camps de rétention,
- abolir les camps de rétention
- arrêter la politique du chiffre et les rafles
- régulariser.

Enfin, pour un espace francophone crédible, il faut que les membres de l'OIF soient solidaires avec les revendications précitées et arrêtent de participer à la politique du chiffre qui tue et qui est imposée par le gouvernement Sarkozy, Fillon, Hortefeux. Cette participation se traduit par la délivrance des laissez-passers et la signature d'accords de réadmission…

C'est pour dénoncer cette réalité que ce jeudi 20 mars, le 9ème Collectif a rendu visite au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie, 28 rue de Bourgogne, Paris... en dépit de l'impressionant dispositif policier installé préventivement autour du CICP ce jour-là. Rien de moins qu'une cinquantaine de militants du 9ème parviendront à passer entre les mailles du filet policier, et atteindre leur objectif ! Aussitôt la rue de Bourgogne sera sévérement vérouillée, empêchant tout "renforts" d'arriver – et interdisant même aux riverains qui n'avaient pas de pièce d'identité de entrer chez eux...

Après une conversation téléphonique avec le secrétaire général de la Francophonie M. Abdou Diouf, le collectif a obtenu la promesse de celui-ci qu'il intercède en sa faveur auprès du Haut Commissariat à la Francophonie.

Néanmoins le collectif a maintenu son occupation afin que des garanties minimales lui soit assurées.

Après une nuit d'occupation du siège de l'Organisation internationale de la Francophonie verrouillé par la police – et sans manger, ni dormir –, après une nuit de palabres tendues avec les diplomates distingués qui étaient présents, la cinquantaine de militants du 9ème collectif a quitté les lieux au matin, non sans avoir obtenu un rendez-vous avec Abdou Diouf, l'ancien président sénégalais, actuel secrétaire général de cette instance, pour vendredi à 17 heures.

[Source : 9ème collectif]

Foyer Terre aux curés

Foyer de migrants. Tout ça pour ça

Un mois après la descente de police dans le foyer du XIIIème, la plupart des sans-papiers interpellés sont retournés y vivre. Et les résidents comptent se défendre.

Le 12 Février, quelques 400 policiers investissaient aux aurores le foyer de résidents étrangers Terres-au-Curé et interpellaient pas moins de 116 résidants, dont 105 sans-papiers. Un mois plus tard, que sont-ils devenus ?

Les sans-papiers sont revenus

Parmi les 116 interpellés, on dénombrait 105 sans-papiers et neuf *« marchands de sommeil »*, accusés par la préfecture de police d'héberger *« à prix fort des travailleurs migrants dans des conditions insalubres »*. *« Ces neuf personnes ont été libérées. Une information judiciaire est en cours »*, assure le parquet de Paris. *« Au total, environ 70 de ces 105 sans-papiers ont été libérés pour vice de procédure »*, précise la Cimade. Cinq sans-papiers auraient été expulsés vers leur pays et sept sont toujours au camp de rétention de Vincennes. *« Tous les autres, environ 90, sont revenus au foyer »*, affirme Bacou Cissé, le secrétaire général du comité des résidents du Terres-au-Curé. *« Je n'ai nulle part d'autre où aller »*, indique un agent de propreté sans papiers. *« Je ne peux pas laisser mes frères à la porte… »*, souffle l'un des occupants.

Souris et surpopulation

Des poubelles éventrées dans l'entrée, des souris qui se baladent dans les couloirs, des fuites d'eau dans les cuisines... *« Ici, rien n'a changé »*, souffle Bacou Cissé. Les seuls travaux qui ont eu lieu, depuis l'intervention de la police, concernent les vingt-neuf portes défoncées... par les forces de l'ordre. On rentre toujours dans ce foyer comme dans un moulin et la surpopulation *« dont découlent les problèmes de conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité »*, selon la préfecture, est toujours la même. *« Nous devons limiter l'occupation des lieux mais nous n'en avons pas les moyens »*, regrette Hassan Abrach, le directeur opérationnel Ile-de-France de l'Aftam, qui gère le foyer.

LES RÉSIDENTS CONTRE-ATTAQUENT

De nombreuses manifestations, dont la dernière hier, réclament la remise en liberté des sept occupants du foyer toujours retenus à Vincennes. Le Syndicat de la magistrature (plutôt de gauche) avait accusé les forces de l'ordre *« d'instrumentalisation de la justice pour permettre au gouvernement de remplir ses quotas d'expulsion »*. C'est aujourd'hui au tour des résidents du foyer de contre-attaquer. *« Nous allons porter plainte pour escroquerie et tentative d'escroquerie »*, annonce Gérard Tcholakian, leur avocat.

[Source : Le parisien]

TERRES-AU-CURÉ

Sacko Sikou a été expulsé!

Raflé le 12 février lors de la descente de police au foyer, il avait été libéré en appel. Un mois plus tard, il a été à nouveau arrêté lors d'une rafle à BNF. Au camp de rétention de Vincennes depuis lors, son expulsion a eu lieu le 1er avril en catimini.

Son départ n'a été affiché qu'à 2h du matin la veille. Sacko était en outre blessé au genou et portait une minerve suite à chute dans le camp. L'administration a égaré son dossier médical, il n'a pu le faire valoir lors de ses passages devant le JLD. Le juge avait tout de même ordonné une visite médical qui a été faite ce week-end. Le médecin du CRA a demandé des examens complémentaires qui étaient programmés pour le 4 avril... la police n'a pas attendu. Trois militants étaient à Roissy pour alerter les passagers et empêcher son expulsion, en vain. Sacko a téléphoné de Bamako : il a été baillonné jusqu'à Bamako (soit pendant 5h30), il n' a donc pas pu crier...

[Source : liste-rétention]

BAS-RHIN

Le Préfet expulse, met en danger de mort et s'en lave les mains honteusement

La famille Abazi est recherchée au Kosovo parce que M. Abazi a refusé de servir dans l'armée de libération lors de la guerre civile. Suite à cela, il a été régulièrement pris à parti par des inconnus masqués et armés qui voulaient le contraindre à s'accuser de meurtre ou à témoigner contre les Albanais au Tribunal Pénal International. Il a toujours refusé, au risque de sa vie, mais craignant pour sa famille, il a été contraint de choisir l'exil à plusieurs reprises. Depuis juillet 2007, ils sont arrivés en France à Strasbourg où la famille était en voie d'intégration : leurs trois enfants Shkumbin, onze ans, Granit, dix ans à et la petite fille de quatre ans et demi, Kaltrinë se sont insérés dans des écoles où ils ont réappris à vivre !

Las ! Le Préfet du Bas-Rhin a décidé de les expulser vers l'Autriche (dernier pays de l'Union Européenne à les avoir accueillis) mais où hélas ils ont épuisé les recours lors de leur précédente fuite du Kosovo. Ce faisant, le Préfet du Bas-Rhin a amorcé un retour forcé dans un pays où cette famille risque pour son intégrité physique ; en effet, les enfants ont appelé RESF à l'aide ce mardi 25 mars dès cinq heures du matin, l'aîné a été frappé par une fonctionnaire de police autrichienne en faisant ses bagages : depuis neuf heures, le contact est perdu. Shkumbin n'a su que dire qu'ils partaient pour le Kosovo à midi.

Monsieur le Préfet doit être gêné par son geste. Il a fait recevoir par ses collaborateurs une délégation, mercredi 19 mars, et a laissé quelques espoirs de réexamen de la situation de la famille Abazi ; notamment au vu de la présentation aux services de la DDASS, d'un certificat médical présentant un caractère d'urgence. Mais les billets d'avion étaient déjà réservés, les dispositifs préparés et, quelques heures plus tard, en pleine nuit, l'expulsion était mise en oeuvre. Un communiqué de presse froidement expédié par mail le lendemain donne, pour toute explication, l'argument technique de la convention de Dublin.

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, si vous étiez si certain que le Kosovo est dans une situation stable et que la famille Abazi n'y court aucun danger, que ne l'avez-vous dit à leur entourage la semaine dernière !

Monsieur le Préfet, si vous étiez si certain que l'Autriche réexaminerait avec humanité la situation de ces réfugiés au regard des dangers qui les menacent, que ne l'avez-vous dit à leur entourage la semaine dernière !

Monsieur le Préfet, si vous estimiez que les neuf mois de réinsertion pour des enfants traumatisés sont quantité négligeable, que ne l'avez-vous dit à leur entourage la semaine dernière !

Monsieur le Préfet, si vous jugiez que l'investissement du personnel enseignant, des associations et de tous les bénévoles auprès de ces exilés n'avait aucune valeur, que ne l'avez-vous dit à leur entourage la semaine dernière !

Monsieur le Préfet, si vous considériez que votre pouvoir d'appréciation se résume à faire fonctionner des mécaniques aveugles, et à remplir les quotas exigés par votre ministre, que ne l'avez-vous dit à leur entourage la semaine dernière ?

La famille Abazi est en danger. Nous espérons, Monsieur le Préfet, qu'il ne sera pas porté atteinte à leur vie. Nous continuerons à leur apporter notre soutien, ainsi qu'aux autres familles qui seraient menacées si elles devaient quitter le territoire français. Nous vous tiendrons informé de ce qui leur adviendra, ainsi que tous nos concitoyens soucieux et attachés aux valeurs constitutionnelles de la République.

[Source : RESF]

ANGERS

La préfecture ne répond plus

Des associations, qui présentent des demandes de régularisation à titre humanitaire, s'inquiètent du silence de la préfecture depuis des mois.

Le dernier contact remonte au mois d'octobre. *« On leur a présenté environ quinze nouveaux dossiers, rapporte Bernadette Baumard, de la Ligue des droits de l'Homme. Avant, on avait des réponses, même négatives. Mais là, silence… »* La préfecture n'a pas donné signe de vie. La LDH, comme la Pastorale des migrants et l'Association pour la promotion et l'intégration dans la région d'Angers (Aptira) se montrent inquiètes.

Les dossiers présentés par les trois groupements sont souvent des demandes de la dernière chance pour des étrangers en situation irrégulière, qui n'ont pas

réussi à obtenir le statut de demandeur d'asile. Dans ces cas-là, les associations s'en remettent au préfet qui, *« de par la loi, a le pouvoir de régulariser un étranger à titre humanitaire »*. L'an dernier, *« quatre ou cinq familles ont été régularisées, sur une trentaine de dossiers présentés »*.

Pour les autres, des hommes célibataires pour la plupart, difficile de trouver une autre alternative que la clandestinité. *« Ce sont des personnes qui ne peuvent pas rentrer dans leur pays. Ce serait trop dangereux pour eux »*, affirme Marie-Jeanne Lambour, de l'Aptira.

Interpellés, certains ont été placés en camp de rétention, avant de recouvrer la liberté, faute d'un laissez-passer accordé par leur pays. D'autres, comme cet Érythréen de 35 ans, sont eux aussi sans papiers, mais considérés comme « non expulsables ». Du moins tant que le pays sera secoué par des conflits armés.

Beaucoup attendent une réponse de la préfecture. *« Mais il n'y a plus de dialogue,* déplore Marie-Jeanne Lambour. *Pour 2008, le gouvernement a fixé comme objectif 26 000 reconduites à la frontière. »* Or, l'an dernier, la préfecture de Maine-et-Loire faisait partie des mauvais élèves. *« On peut imaginer que son changement d'attitude soit lié. »*

[Source : Ouest-France]

TÉMOIGNAGE

Quand la police tue…

Vendredi dernier, lorsque nous sommes entrés dans l'avion de la SN Brussels à destination de Nairobi-Entebbe, nous avons été accueillis par un bruit tout à fait inhabituel. À l'arrière de l'avion, il y avait quelqu'un qui hurlait comme un chèvre en train de se faire égorger par un boucher incompétent. Trois gars bien costauds étaient en train de batailler pour maintenir l'objet bruyant dans son siège.

La plupart des passagers avaient une mine pleine d'appréhension. Les stewards et les hôtesses, cependant, étaient très calmes. Donc nous avons demandé ce qui se passait. Une hôtesse nous a informés qu'il s'agissait, en fait, *« d'un immigré clandestin que l'on ramenait chez lui, en Afrique »*.

Puis elle a ajouté : *« Oh ne vous en faites pas. Il n'est pas malade. D'habitude ils crient comme ça pour attirer l'attention sur eux mais, une fois que l'avion a décollé, ils se tiennent tranquilles. »*

Et, c'est vrai, lorsque l'avion s'est mis en place sur la piste, l'expulsé s'est tenu tranquille. C'est faire preuve de sagesse que de savoir lorsque les jeux sont faits. Mais, parfois, la sagesse peut être un fardeau. Le pire ne se produit pas toujours au décollage. Parfois oui.

Ainsi, en 1988, Semira Adamu, Nigériane de vingt ans, est morte dans un avion lors d'une expulsion forcée. Les chevilles de Semira étaient attachées. Mais elle a continué de protester bruyamment. Elle est morte lorsque l'on a plongé sa tête dans un coussin et maintenue ainsi.

Quelques recherches m'ont révélé de nombreux autres cas plus horribles encore. Il y a eu le cas d'Ebune, Camerounais de trente et un ans. Le 18 décembre 2000, la police hongroise est venue le chercher au camp où il était maintenu dans l'attente de son expulsion.

Selon d'autres détenus, deux policiers et six douaniers l'ont menotté et *« traîné sur le sol comme si c'était une chèvre morte »* pour le jeter dans un fourgon de la police. À l'aéroport international de Budapest Ferihegy, deux policiers de la brigade anti-terroriste ont escorté Ebune jusqu'à son avion.

Quand les policiers ont essayé de remplacer ses menottes métalliques par des menottes en plastique, il a tenté de s'enfuir. Sept officiers de police l'ont coincé contre une table et fermé les menottes, attaché ses pieds et l'ont porté sur un chariot à bagages jusque dans la zone de transit.

Comme il continuait de crier et de protester, le pilote de la Sabena a refusé de procéder à l'expulsion. Ebune a alors été emmené dans un couloir loin des passagers, là il a été battu et ses pieds entourés de ruban adhésif. Son prochain voyage fut direction le cimetière.

Un frère soudanais, Aamir Mohamed Ageeb, a connu un sort similaire le 30 mai 1999. Ageeb a été placé à bord d'un avion pour le Caire, les pieds et les mains attachés et un casque de moto sur la tête avec les lanières bien serrées. Il est mort peu de temps après être monté dans l'avion. Il semble qu'Ageeb soit mort étouffé alors que son torse avait été violemment poussé vers l'avant.

Il y a aussi le cas du Nigérian Marcus Omofuma. Le 1er mai 1999, à Vienne, Omofuma a été conduit par des agents autrichiens pour être expulsé sur un avion de la compagnie Balkan Air.

Omofuma a opposé une résistance dans la voiture qui le conduisait jusqu'à l'avion. On l'a porté dans l'avion, selon un témoignage, *« ficelé comme un paquet »* et, selon un site web qui tient le compte de ces atrocités, une fois dans l'avion, on a continué de le ficeler.

Son torse ainsi que sa tête étaient attachés au siège avec du ruban adhésif, donc sa tête était quasiment immobile. Sa bouche était scotchée et ses narines partiellement obstruées.

Lors du procès des trois officiers de police, un témoin a déclaré qu'à un moment donné, l'agent assis dans le dos d'Omofuma a appuyé son pied contre son siège afin de pouvoir serrer le plus possible le ruban adhésif contre sa poitrine.

De panique, Omofuma a cogné le siège devant lui, dans lequel un employé de Balkan Air était assis. L'employé lui a alors asséné un coup sur la tête tandis que les agents de police lui ficelaient la tête de peut-être dix ou vingt tours supplémentaires et ajoutaient une dizaine de mètres de ruban adhésif autour de son corps. Des passages ont protesté lorsque des agents ont frappé Omofuma alors que, dans un effort extrême, il essayait de respirer par le nez.

Au bout d'une demi-heure de vol, Omofuma est devenu étrangement calme. Inquiets, des passagers ont demandé à plusieurs reprises aux policiers de vérifier l'état d'Omofuma. Ils lui ont pris le pouls et déclaré qu'il était toujours vivant. À l'arrivée à Sofia, un médecin urgentiste a été appelé et constaté la mort d'Omofuma.

[Source : The Daily Monitor – Uganda, traduction RESF]

GERS

Régularisez Hamid Bouzaghar !

À Casablanca, Hamid est un bon éléve, sérieux. Il obtient son bac fabrication mécanique et rêve de pouvoir continuer ses études pour devenir un jour ingénieur. Son père vient de perdre son travail, la maison familiale est saisie, les petits partent chez les grands-parents, c'est la misère. Il reste de quoi payer le ticket de bus d'Hamid pour qu'il puisse réaliser son rêve. Juillet 2000, Hamid arrive à Poitiers avec un visa étudiant de longue durée, il sait que ça va être dur. Il suit les cours à l'IUT et fait des petits boulots. Il se marie, travaille en CDI. À Marseille, il suit une formation de technicien supérieur en conception industrielle, obtient ses diplômes, vit comme un jeune de son âge.

En septembre 2006, il est embauché en CDI à Cologne, comme dessinateur industriel. Il se présente à la préfecture du Gers pour que son dossier, déposé à la préfecture de Marseille, soit transféré au pays du bonheur dans le pré. La réponse est une interdiction de travailler et une obligation à quitter le territoire français. Le tribunal annule cette décision et demande à la prefecture du Gers d'instruire le dossier dans le délai d'un mois. Mais le temps passe, Hamid n'a plus de travail, plus d'argent, il est seul, enfermé dans son appartement, il espère que tout va s'arranger. C'est le mois de mai, il vit à Gimont, on lui coupe l'electricité, il est cloîtré dans sa chambre, ne sort plus, ne mange plus. Il attend... Du pain sec trempé dans l'eau, c'est sa seule nourriture. Il perd 15 kilos... ses forces, sa vie. Les mois d'hiver arrivent, il a froid, faim et toujours pas de papiers. Les jours passent et se ressemblent terriblement, le temps n'en finit pas. Novembre 2007 Hamid reçoit à nouveau une obligation à quitter le territoire français. Il n'a plus RIEN.

Nous nous indignons devant telle injustice et exigeons, au nom des principes fondamentaux de la démocratie, qu'Hamid obtienne la carte de séjour qui lui revient, pour qu'il puisse travailler et vivre en toute dignité.

[Source : RESF]

ESSONE

Le samedi à Evry c'est le jour du mariage

Elle s'appelle Stéphanie, il s'appelle Mamadou. Elle va avoir 22 ans, il en a 32 « et 2 mois », tient-il à préciser. Elle est blanche, il est noir. Une Française et un Malien qui se diront oui demain. Un couple sûrement pas prédestiné, d'ailleurs Stéphanie ironise : *« On avait tout pour être ensemble ! »*

Ils se sont rencontrés fin 2005, sur leur lieu de travail, où Mamadou a été embauché en tant qu'agent de sécurité tandis que Stéphanie tenait la caisse, à temps partiel. Il lui promet un café une fois le ramadan terminé. Oublié le café, ce sera finalement elle qui le relancera. Une semaine plus tard, il lui apprend qu'il est sans papiers depuis son arrivée en France, fin 1999. Stéphanie n'en a que faire : les sans-papiers, elle n'y est pas vraiment sensibilisée. Mamadou vit comme tout le monde, travaille, sort, elle n'a donc pas tout de suite conscience des difficultés.

Deux ans plus tard, beaucoup de choses ont changé. Le jeune couple a emménagé dans un appartement à Evry. Ils ont décidé de se marier, et la cérémonie se tiendra donc samedi, à *« l'arrivée du printemps »*, comme le souhaitait la jeune fille. Mamadou travaille depuis environ deux ans à la Grande Armée, restaurant réputé de l'ouest parisien, en tant que cuisinier, toujours sans papiers.

La circulaire du 7 janvier 2008, qui permet aux employeurs de demander la régularisation de leurs employés sous certaines conditions, a poussé Mamadou et plusieurs de ses collègues à entamer une grève de la faim, dans le but d'obtenir un titre de séjour. *« Une semaine de grève est plus dure que huit ans de clandestinité »*, avoue Mamadou. *Les employés de la Grande Armée étaient soutenus par l'association Droits Devant ! ! et des membres de "la Cégette" » (la CGT)*, s'amuse-t-il à dire.

Le 18 février, la nouvelle tombe : les grévistes obtiennent gain de cause. Fatigués mais soulagés, ils rentrent chez eux pour quelques jours de repos, et le travail reprend, régulièrement. Stéphanie, que l'initiative de son compagnon inquiétait, est aux anges. Mamadou, quant à lui, a du mal à réaliser, il a encore les vieux réflexes de sans-papiers.

C'est donc un couple serein qui va s'unir, faisant au passage *« taire les mauvaises langues »* qui pensaient que leur union n'était qu'une histoire de papiers. Les préparatifs de la fête peuvent réellement commencer. La mairie d'Evry les accueillera. L'oncle de Mamadou, le frère, la sœur et la meilleure amie de Stéphanie témoigneront. En revanche pas de cérémonie religieuse. Le couple a déjà passé cette étape le 22 juillet, pour respecter les croyances de Mamadou. Cent neuf personnes, entre famille et amis, sont invitées – *« cinquante-cinq pour moi, cinquante-quatre pour lui »*, précise Stéphanie en souriant. À chaque table, un nom de fleur, et pour les mariés, la rose évidemment.

La pression monte à la veille du grand jour. Stéphanie a beaucoup de choses à penser, la décoration de la salle, les cartons de table, le rendez-vous chez le coiffeur. S'ajoute à toute cette agitation la révision de ses examens. En effet, la future mariée est étudiante, elle finit sa licence pluridisciplinaire en vue de préparer l'IUFM, pour devenir institutrice. Mardi, lorsqu'elle reprendra les cours, un examen l'attendra, pas question de chômer ! Quant à Mamadou, il est formel : *« Pas de stress avant jeudi ! »*

Le voyage de noces n'est pas encore organisé. Les deux amoureux rêvent de l'île Maurice. Ils pensent aussi à l'Egypte, ce voyage que la famille de Stéphanie avait voulu leur offrir alors que Mamadou ne pouvait pas encore se déplacer à l'étranger. Et bien sûr le Mali, pour un retour aux sources, et où ils se verraient bien se marier une seconde fois, *« histoire de rentabiliser le prix de la robe de mariée ! »* plaisante la jeune femme. Ils expliquent aussi que pour eux *« la fête sera double »*, un mariage et une régularisation en même temps, ça n'arrive qu'une fois dans la vie.

Un couple symbole ? Pas vraiment, d'après eux. Leur mariage, ils le voient à la fois comme un nouveau départ et comme la continuité de leur histoire car, ils tiennent à le préciser, lorsque

Mamadou était encore sans papiers, ils menaient une vie normale. Certes, les voyages ne se faisaient pas à l'étranger, mais ils ont visité *« Menton, Cannes, Monaco, Lens, Valenciennes… »*, énumère fièrement Mamadou. Leur quotidien était assez banal, sur le rythme du métro, boulot, dodo. Ils sortaient et ne se cachaient pas.
Dans l'avenir, Mamadou compte rester à la *Grande Armée* et espère une promotion, tandis que Stéphanie se voit institutrice d'ici trois ans.

[Source : Libération]

DOUBS

Tombée du ciel…

Arrivée jeudi de RDC, Marie Sukama est à la rue. Plus de place pour les réfugiés.
Son français est très limité. C'est donc par lambeaux que l'on retrace son parcours. Et la discussion émaillée de silences laisse parfois entendre plus long qu'elle ne veut ou ne peut en dire.
Marie Sukama, 20 ans, est originaire de la République démocratique du Congo. Des Bisontins l'ont découverte lundi, en fin d'après-midi, prostrée, à la gare et l'ont conduite à la permanence du Comité de défense des droits et libertés des étrangers (CDDLE).
Dans la rue depuis vendredi, après une nuit d'hébergement un abris de nuit, elle est arrivée jeudi à Besançon après un voyage entamé en début de semaine depuis Kinshasa, en camion vers l'Angola, puis par avion jusqu'à Paris, où un couple rencontré à la sortie de l'aéroport lui aurait spontanément proposé de la monter à Besançon, la laissant devant les marches rouges du CCAS à Planoise.
Orientée vers le centre d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile, elle y a trouvé non pas porte close mais chambres pleines. Avec soixante quinze places à Besançon, plus soixante autres dans le Haut-Doubs gérées par une association amie, le CAUDA a du mal à faire face à l'afflux des réfugiés. Une vingtaine d'arrivées en février et tous ceux dont la situation s'éternise. *« Il n'y a pas de réseau national nous permettant de lui trouver un accueil dans une autre ville »* explique Virginie Segard, l'un des cadres de la structure.
Le parcours du combattant entamé par le CDDLE pour trouver une place à Marie Sukama se heurte partout à la même objection : *« pas de solution pour l'instant ! »*
Même la préfecture semble débordée qui ne peut donner un rendez-vous pour enregistrer la demande d'asile avant le 21 avril. Personne pour recueillir ce petit bout de femme engoncé, gants de laine aux mains, dans une parka trop grande.
Que lui est-il arrivé ? Comment est-elle venue ? Elle évoque un viol par des militaires, l'été dernier. Une côte récemment cassée évoque d'autres contraintes. Ceux qui l'ont fait voyager sont bizarrement tous des philanthropes. *« Je n'ai pas donné d'argent »* assure-t-elle à ceux qui préfèrent ne pas trop insister sachant bien que tout se paye un jour ou l'autre en ce bas monde, surtout quand on fait partie des plus démunis.
Qui pourra quelque chose pour Marie Sukama la petite noueuse de tresses ? Que fuit-elle, la misère ordinaire, une menace réelle dans son pays ou un réseau criminel qui l'a « importée » comme une « marchandise » ?

[Source : collectif Raba 70]

TÉMOIGNAGE

Julio n'est toujours pas revenu au lycée

Julio n'est toujours pas revenu au lycée. Julio a perdu sept kilos. Julio a peur de sortir de chez lui, même pour aller chercher un papier au foyer qui s'occupe de lui.
Julio, selon ses profs qui l'ont eu au téléphone, a beaucoup de difficultés à reparler français comme il le parlait avant toute cette histoire.
Julio dit qu'il ne comprend toujours pas ce qui s'est passé ce fameux mercredi où il a perdu son âge.
Julio ne semble toujours pas bénéficier d'un suivi médical.
Julio ne reçoit que le soutien de ses camarades de classe et semble toujours aussi délaissé (en termes de visites) par les gens chargé-e-s de s'occuper de lui.
Julio a la trouille au ventre et jusqu'à quand ?
Certes il est régularisé mais qu'en ont-ILS fait ?
Avec une certaine naïveté, que je perds parfois parce que j'ai trop la tête dedans, j'ai envie de LEUR redemander : ça valait vraiment le coup (et le coût) de lui faire subir tout ça ?
Je sais bien qu'ILS (policiers, procureur, juges, préfet, hiérarchie préfectorale, agents du service des étrangers…) ne se préoccuperont jamais des conséquences sur Julio de tout ce qu'ILS ont fait. Bien entendu en tant que fonctionnaires.
Mais, sous le costume du fonctionnaire, comment le vivez-VOUS, bordel, ce que VOUS avez fait ? Quand VOUS savez que VOUS avez foutu sa vie en l'air (provisoirement ou pour toujours), qu'est-ce qui VOUS permet de tenir ? Le sens du devoir ? La hiérarchie (c'est pas moi, m'sieur, c'est l'autre au-dessus) ? Les ordres ? La conviction qu'il fallait le faire ? La haine ?

Je sais aussi que cela ne VOUS fait rien mais, aujourd'hui au lycée, y avait un café citoyen avec une centaine d'élèves. Il y en a une qui a longuement dit qu'elle avait appris avec cette histoire à ne plus avoir confiance dans la Justice, qu'elle s'en voulait de ne pas avoir vu plus tôt tout ce qui se passait, qu'il fallait à nouveau entrer en Résistance. Elle a dit ça calmement, sans haine mais avec une détermination impressionnante. Comme si quelque chose s'était cassé au-delà de tout ce que VOUS avez cassé dans la vie de Julio.
Son discours m'a impressionné, même si un peu « naïf ». Et surtout le silence de toute la salle quand elle a parlé.
Comme si plus rien ne sera comme avant dans le rapport au monde de ces élèves. Grâce à ou à cause de (je n'en sais rien) VOUS.

Dormez bien agents des « stocks » de dossiers à traiter, agents des « reconduites à la frontière » à mener, agents des « contrôles d'identité sur ordre du Procureur » à amplifier, agents des « mises en rétention de tous les âges », agents de Sarkozy tout simplement.
Si VOTRE boulot est de perturber à jamais (en tout cas pour cette année scolaire) le fonctionnement d'un lycée et la vie d'un élève qui riait sou-

vent, sachez que VOUS avez sans doute dépassé VOS objectifs. Une prime, chef ?

X, prof

[Source : sanspapiers.blogs.liberation.fr]

PARIS

Droit au séjour pour la maman d'Ilef

Mariée en 1999 en Tunisie, Inès est arrivée en France en 2001, avec un visa, pour rejoindre son mari qui est alors titulaire d'une carte de résident.
Sa fille Ilef est née en 2003 et sa mère multiplie, en vain les démarches auprès de l'administration pour obtenir un titre de séjour.
En 2005, elle est victime de violences conjugales et s'enfuit avec sa fille. En 2007, Le tribunal de grande instance reconnaît les violences, le divorce est prononcé.
Aujourd'hui, Inès espère toujours pouvoir être régularisée pour élever sa fille dont la justice française lui a confiée la garde.
Parents d'élèves, enseignants, habitants du quartier, citoyens attachés aux Droits de l'homme, membres du Réseau Éducation sans frontières, nous demandons à M. le Préfet de Police d'accorder à Inès Magouri un titre de séjour « vie privée et familiale » dans le cadre des dispositions prévues par la loi en cas de violences conjugales (CESEDA, article L313-12).

Pétition :
http://www.educationsansfrontieres.org/?article12458

[Source : RESF]

PARIS

Astan, six ans, réclame son père !

Ibrahima Doumbia, né le 30 mai 1966, a été placé en garde à vue au commissariat du 13ème arrondissement de Paris le mercredi 26 mars dans la soirée. Il a été arrêté chez lui suite à une dispute.
Il souffre de diabète, ce lui avait permis d'obtenir un titre de séjour, mais dont le renouvellement a été refusé, un recours est sans réponse.
Il vit maritalement avec Sokona Sidibe, (en situation régulière, concubinage déclaré à la mairie du 13ème, depuis le 26 février). Ils ont une fille, Astan Doumbia, née en France à Aubervilliers le 15 juillet 2002 et scolarisée en grande section de maternelle dans le 13ème. Ibrahima Doumbia prend soin de sa fille, la conduit et va la rechercher à l'école... Sa compagne, Sokona Sidibe, et sa fille, Astan Doumbia, demandent la libération et le retour chez lui d'Ibrahima Doumbia. Sa fille Astan est très perturbée par l'arrestation de son père.
Parents, voisins, amis, enseignants, citoyens, nous demandons la libération d'Ibrahima Doumbia.
Nous réaffirmons par ailleurs qu'en tout état de cause l'administration n'a pas à se substituer à la justice.

La pétition :
http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article12510

[Source : RESF]

TÉMOIGNAGE

Visite au camp de rétention de Vincennes

Compte-rendu d'un après-midi à Vincennes. Moustapha avait pris les contacts téléphoniques. Avec Bahija et Mahjouba, ils ont demandé à rencontrer trois retenus. Quelques jours plus tard, les trois étaient libérés. En attendant, ils ont pu témoigner de l'extraordinaire tension qui règne dans les camps.

Nous avons visité trois personnes dont un gréviste de la faim et quelqu'un qui avait refusé d'embarquer le jour d'avant.

A.A., 56 ans, est en France depuis plus de dix ans. Dans un premier temps, il cogérait un café restaurant avec un ami. Il a demandé un titre de séjour sur cette base, demande qui a été refusée pour le seul motif qu'il devait retourner dans son pays pour chercher un visa d'installation. Il a travaillé dans le bâtiment et la restauration pendant toutes ces années pour soutenir sa famille restée au pays. Il a été suivi médicalement depuis quelques années. Aujourd'hui, il est en grève de la faim depuis dix jours. Il a été transporté à l'hôpital pour soins médicaux, mais pas d'examen approfondi, alors que son état de santé le nécessitait. Juste des cachets lui ont été administrés. Lors de la visite, nous nous apercevons qu'il est très affaibli et ne comprend pas cet acharnement contre lui par sa détention et vu son état de santé et son âge.

A.D., huit ans de présence en France, a été amené de force à l'aéroport en vue de son expulsion. Le Commandant de bord est descendu de l'avion et lui a demandé s'il acceptait d'être expulsé. La réponse fût non, dans ces conditions. *[Notons que le Commandant de bord a fixé à cette occasion ce qui devrait être le principe général : on ne peut embarquer des gens contre leur volonté. Si l'ensemble de ses collègues faisaient comme ce monsieur, peut-on dire que le droit humain serait rétabli ? QSP]* Il a été amené au poste de police, puis au camp de rétention.

La troisième personne est en France depuis quinze ans. Il a fait plusieurs demandes, mais en vain. Il est au camp depuis dix jours.

Hier, les détenus ont tous déchirés leurs cartes d'identification du camp. C'est pourquoi, nous avons attendu si longtemps à l'extérieur et une fois dans la salle de visite, le temps qu'ils en établissent d'autres.

En attendant les personnes à visiter, nous avons entendu de l'agitation à l'intérieur. On croyait que c'était un match de foot. Non : il n'y a pas de place pour un terrain. Seulement des play stations… Et cette agitation était en fait d'une autre nature. Au bout d'un moment on entend des cris – des hurlements, en fait – dans l'escalier.

Comme toutes les semaines depuis mi-décembre, le camp de Vincennes est en ébullition. Lorsque les retenus déchirent leurs cartes, ils mettent le camp en panne. Les cartes servent à tout : manger, aller au Palais de Justice, au Tribunal administratif ou aux consulats, comme pour voir les médecins ou quoi que ce soit. Pour commencer, déchirer les cartes revient à faire la grève de la faim.

Hier, un sans-papiers a fui du Tribunal. *[Source : 9ème Collectif]*

Camp 2 pour étrangers de Vincennes : "Ici, c'est comme un pénitencier"

Aujourd'hui encore, les retenus parlent et dénoncent le scandale permanent du camp de Vincennes. *« Ici, il y a des flics ils ont la haine. Je ne sais pas si c'est des fachos ou quoi, mais en tout cas, ils ont vraiment la haine contre les immigrés. »* Ainsi, dans ces zones de non-droit, Sarkozy et Hortefeux livrent les étrangers à des brigades racistes...

Le contact du foyer des Terres-au-curé nous confirme que les derniers sont tous sortis.

« Il ya deux jours, un mineur de 16 ans est arrivé. »

On nous le passe.

« J'ai dit aux flics que j'étais mineur et de m'emmener dans un centre pour mineur, mais ils m'ont emmené à l'hôpital ; le médecin a dit que j'avais 18 ans mais moi je suis mineur. Ils m'on fait un test osseux pour vérifier. »

« Je suis malade, j'ai travaillé trois ans et demi dans la construction et depuis j'ai mal au dos. Ici j'ai mal. »

« L'infirmière elle te prend juste la tension. Elle ne te donne rien du tout. »

« La nourriture c'est n'importe quoi, ils nous ramènent des trucs périmés. »

« Vendredi, tout le monde a déchiré les cartes d'identification. Samedi ils en ont refait des nouvelles où ils demandent la photo d'identité. Le capitaine a dit qu'il y aurait pas de nourriture, pas de visite et pas de médecin si on ne prenait pas la carte. Une cinquantaine de personnes n'ont pas mangé samedi. »

« Moi j'ai été arrêté deux fois. Une fois à la préfecture de Chartres alors que j'allais faire une demande. Une autre fois, à la sortie du métro Jules Joffrin. »

« Ils nous comptent trois fois par jour. »

« Des fois, on est cinq au lieu de trois dans la chambre. »

« Ils ont ramené grave de monde ce week end. Ça a chauffé parce qu'ils voulaient nous mettre à cinq par chambre. Les flics ont sorti leur bâton, il y en a même un qui est rentré avec son pétard. Le capitaine l'a même fait sortir. »

« Deux personnes étaient en train de fumer vendredi soir dans les couloirs. Deux flics sont passés leur ont dit de sortir. Ils ont dit OK. Une flic lui a quand même arraché violemment la cigarette de la main. Le retenu a poussé la flic, et tout de suite l'autre flic lui a mis une droite au visage. »

« Cette flic là elle a particulièrement la haine. Elle passe toujours pour créer des problème. Même le commandant nous a dit ce week-end qu'elle ne remontrait plus. Ils ont du voire la vidéo où elle a voulu que le mec écrase sa clope sur sa main. »

« Vendredi tout le monde a déchiré les cartes sauf les hindous. On les a mis dans un sac et on l'a balancé à la tête des flics à l'accueil. Ils ont mis deux personnes à l'isolement. Ils les prennent pas au hasard. Ils prennent ceux qui parlent bien français. Pour eux, c'est les meneurs. Par exemple, moi ils ont dit que j'étais un meneur parce que je parlais avec eux au nom de tout le monde. Ceux qui parlent français, c'est comme les haut-parleurs des retenus. »

« Dès fois, ils les gardent longtemps en isolement, dès fois ils les sortent rapidement. La dernière fois, ils ont relâché un mec parce que tout le monde a refusé de rentrer. »

« Vendredi, tout le monde a refusé de manger et le lendemain, certains n'ont pas continué donc on a arrêté ça serait à rien. »

« L'autre jour ils nous ont tous rassemblé dans le réfectoire pour nous compter. Il y avait pleins de flics et des chiens. On dirait qu'ils cherchaient quelqu'un qui s'était barré, mais ils nous disent rien, car sinon ça serait la porte ouverte pour nous. Ils le savent. »

« Pour la première fois, samedi, j'ai entendu l'alarme qui venait du CRA un. J'ai vu une quinzaine de flics courir par là bas. On ne sait rien de ce qui s'y passe. »

« En ce moment ils mettent que des coups de pression. Ils nous traitent comme des chiens, comme si on était là parce qu'on avait fait des conneries. Ils passent dans les chambres la nuit soit disant pour chercher des gens, mais en fait c'est que des coups de pression et de provocations. Au lieu d'aller directe dans la chambre du mec qu'ils cherchent, ils font toutes les chambres, une à une. »

« Par exemple, ils sont entrés dans ma chambre ; comme j'ai les cheveux longs ils se sont foutus de ma gueule. Quand je leur ai dit que le type qu'il cherchait n'etait pas là, ils ont répondu : "fermez vos gueules et montrez vos cartes". Ici, il y a des flics ils ont la haine. Je ne sais pas si c'est des fachos ou quoi, mais en tout cas, ils ont vraiment la haine contre les immigrés. Il y en a des gentils et les pires je ne sais pas pourquoi c'est ceux qui sont d'origine étrangère. »

[Rappelons, comme c'était expliqué dans le reportage récent d'Envoyé spécial, que les flics affectés aux expulsions – par exemple dans les aéroports – sont volontaires. Il est bien probable qu'il en soit de même dans les camps de rétentions. Ce qui est certain, c'est que l'observation faite ici suivant laquelle "ils ont la haine" revient constamment. De toute évidence, des militants racistes trouvent dans ces brigades l'occasion de toucher un salaire – et des primes – pour exécuter des tâches qui les comblent idéologiquement... – *QSP*]

« Ici c'est impossible de dormir. Ils passent dans les chambres pendant la nuit, claquent les portes. Il y a la brigade canine, c'est des aboiements des chiens à partir de quatre, cinq heures du matin. Il est situé du côté du CRA un. Eux, ils ne doivent pas dormir de la nuit. Le matin c'est le micro. »

« Dans les chambres, il y a des odeurs incroyables ; dans les chiottes tu peux attraper n'importe quelle maladie. Tu verrais la douche, les couloirs, le réfectoire, tu n'en croirais pas tes yeux. »

« Voilà, ici c'est comme le pénitencier. »

[Source : fermeturetention@yahoo.fr]

MARSEILLE

Cinq personnes s'évadent du camp de rétention du Canet à Marseille

Cinq sans papiers en voie d'expulsion vers le Maghreb se sont évadés dimanche 16 mars du camp de rétention du Canet situé dans le nord de Marseille, a-t-on appris lundi de source policière. Âgés de 18 à 30 ans, deux Algériens, deux Tunisiens et un Marocain sont parvenus à gagner les toits dimanche vers 21h30 *« en faisant plier un grillage et grâce à des draps »*, a précisé une source proche de l'enquête. Une double enquête judiciaire et administrative a été ouverte. La police aux frontières a largement distribué le signalement des évadés et des bandes provenant des caméras de surveillance sont en cours d'étude. Ce n'est pas la première évasion du camp de rétention « administrative » du Canet, inauguré en mai 2006 pour remplacer celui d'Arenc et qui compte 140 places. Le mois suivant, trois ressortissants marocains étaient parvenus à s'évader de la zone d'attente, un seul ayant pu être repris. En 1975, les médias dénoncèrent le scandale du hangar d'Arenc, « prison clandestine » pour étrangers sans papiers. Depuis 1964 déjà, Arenc servait de centre de tri des Algériens venus travailler en France, alors que les premières lois permettant de détenir les sans-papiers dans des prisons pour étranger ne datent que de 1980…

Bonne chance… et bon voyage !

[Source : AFP]

RAPPORT

Une étude européenne souligne la sévérité de la France en matière de politique d'immigration

En Europe, la France n'est pas loin du pire en matière de politique d'immigration

La France possède une législation très restrictive concernant le regroupement familial, les droits électoraux ou l'accès au marché du travail pour les migrants, souligne une étude européenne présentée, lundi 17 mars, à Paris, lors d'un séminaire organisé par le British Council. En s'appuyant sur les données de vingt-cinq pays de l'Union européenne et de trois autres pays (Canada, Suisse, Norvège), le British Council et le Migration Policy Group ont calculé un Index européen des politiques d'intégration des migrants, le Mipex, leur permettant de comparer les politiques de ces pays en matière d'intégration des immigrés.

Selon les six critères retenus par cet index – accès au marché du travail, regroupement familial, résidence de longue durée, participation politique, accès à la nationalité et non-discrimination – la France se classe 11ème avec un score de 55 sur 100, loin derrière la Suède (88), le Portugal (79) ou la Belgique (69) et à égalité avec la Slovénie. *« Les ressortissants de pays tiers résidant légalement en France doivent remplir les conditions les plus sévères des vingt-huit pays pour le regroupement familial et la résidence de longue durée »*, relève l'étude, qui note que cette situation est notamment due à la loi sur le Code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) du 24 juillet 2006.

OUVRIR LE DÉBAT SUR L'IMMIGRATION

« Être à égalité dans ce domaine avec l'Autriche n'est pas a priori glorieux vu les développements politiques récents dans ce pays », estime Virginie Guiraudon, chargée de recherche au CNRS. La France et l'Autriche *« sont deux pays où il y a eu énormément de politisation »* de l'immigration. Pour cette spécialiste des politiques européennes d'immigration, *« le fait que ce colloque ait lieu au lendemain des [élections] municipales permet de souligner qu'en France, un ressortissant d'un pays tiers ne peut pas voter ou se présenter, même à des élections locales, alors qu'il y a beaucoup de pays européens où c'est possible »*.

Mme Guiraudon relève également que la législation française *« se rapproche parfois du pire en matière de résidence de longue durée et d'accès à la nationalité »*.

En combinant les six critères du Mipex, la France obtient une note moyenne grâce à des évaluations plus favorables en matière de lutte contre les discriminations et d'autorisation de la double nationalité.

Pour Thomas Huddleston, rédacteur de l'étude, *« l'objectif final du Mipex est de promouvoir un débat européen mieux informé sur l'immigration, ce qui sera particulièrement utile avant la présidence française de l'UE [en juillet], le gouvernement français ayant annoncé que ce thème serait une priorité »*.

[Source : lemonde.fr]

RAPPORT DE L'ONU

Les minorités discriminées en France : un racisme pernicieux perdure en France

Madame Gay McDougall, experte indépendante de l'ONU, a enquêté pendant dix jours en septembre 2007 sur la situation des minorités en France.

Des délégations bretonnes, basques, occitanes et d'autres types de minorités (confessionnelles entre autres...) ont convaincu Mme Gay McDougall que l'ostracisme qui existe sur la question des minorités en France est bien un problème lié aux Droits de l'Homme.

Avant de rendre son rapport définitif elle estimait, suite à ses différentes rencontres avec des membres des différentes communautés minoritaires qu'un « racisme "pernicieux" perdure en France ».

Ses premières conclusions ont ébranlé les a priori bien-pensants. Le modèle universaliste français ne paraît pas être la meilleure parade à la discrimination. « L'égalité » dans son principe d'unité et d'indivisibilité s'oppose systématiquement à la pluralité et la diversité engendrant une discrimination de fait.

Madame Gay McDougall conclut son rapport par un constat sévère :

« Malgré l'existence d'une importante législation anti-discrimination, les membres des communautés minoritaires en France sont victimes d'une véritable discrimination raciale, ancrée dans les mentalités et les institutions. Le refus politique de reconnaître ce problème a entravé l'adoption de mesures propres à garantir

l'application des dispositions législatives pertinentes et à corriger les inégalités complexes qui se sont installées. »

Et conclut en proposant une série de mesures que les communautés issues de minorités attendent depuis longtemps :

« Le Gouvernement français devrait :

***1)** reconnaître l'existence de minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques sur le territoire français et retirer sa réserve à l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, concernant les droits des personnes appartenant à des minorités, et à l'article 30 de la Convention relative aux droits de l'enfant ;*

2) ratifier les instruments européens relatifs aux droits de l'homme concernant les droits des minorités, notamment le Protocole numéro 12 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. »

[Source : wikio.fr]

RAPPORT

Les immigrés ne menacent pas l'emploi

Contrairement à une idée répandue, en particulier par certains ténors politiques de droite, les citoyens d'un pays n'ont aucune raison de se sentir professionnellement menacés par l'arrivée de travailleurs étrangers. Les immigrés de plus longue date ont, en revanche, plus de souci à se faire.

Trois économistes – Francesco D'Amuri, de la Banque d'Italie, Gianmarco Ottaviano, professeur à l'université de Bologne (Italie), et Giovanni Peri, professeur à l'université de Californie (Etats-Unis) – ont analysé l'impact de l'immigration sur l'emploi et les salaires en Allemagne de l'Ouest, entre 1987 et 2001.

Les résultats de leur recherche, qu'ils viennent de publier sur le site du Center for Economic Policy Research (CEPR), montrent que, durant cette période et pour cette population, l'immigration n'a pas eu de répercussion sur l'emploi des travailleurs allemands, quel que soit leur niveau d'éducation.

Ils notent néanmoins un léger impact sur les salaires. Durant cette période, les salaires des employés ayant un niveau d'éducation faible ou moyen ont en effet augmenté de 0,36 % à 1,04 %, alors que ceux des employés ayant un niveau d'éducation élevé ont baissé de 1,49 %. Cette différence serait due, selon les auteurs, au fait que durant cette période la concentration de travailleurs immigrés parmi la population hautement qualifiée était, en Allemagne, supérieure à la concentration d'immigrés dans le reste de la population.

Car, après la chute du Mur, la population migrante vers l'Allemagne a changé de nature. Elle a consisté, pour l'essentiel, en citoyens en provenance des pays de l'est de l'Europe alors que, précédemment, l'Allemagne avait accueilli des travailleurs turcs ou en provenance des pays du sud de l'Europe, très peu éduqués. La seconde vague d'immigration a accru l'offre de travailleurs qualifiés, poussant les salaires de ces derniers à la baisse, sans menacer, toutefois, leurs emplois.

En revanche, cette nouvelle population immigrée a déstabilisé le marché du travail de ceux qui les avaient précédés. En moyenne, pour deux nouveaux arrivants, un émigré « ancien » aurait perdu son emploi. Cette substitution a principalement affecté les employés qualifiés, pour les mêmes raisons historiques. Cette seconde vague a aussi provoqué une baisse plus forte des salaires, de 1,64 %, des anciens émigrés.

Mais, ajoutent les auteurs, si le marché du travail allemand avait été aussi flexible que le marché britannique, permettant de réduire davantage les salaires, en particulier, les immigrés anciens n'auraient pas perdu leur travail, et le contribuable allemand aurait eu moins d'impôt à payer, puisque l'État aurait eu moins de chômeurs à supporter.

Certes, précisent les chercheurs, ces résultats dépendent de la rigidité du marché du travail étudié, du profil de ses travailleurs, immigrés et nationaux. Si le cas de l'Allemagne n'est pas comparable à celui de la Grande-Bretagne ou des États-Unis, il présente en revanche des points communs avec celui de la France.

À bon entendeur...

[Source : Annie Kahn (Le Monde)]

ÉTUDES

Les immigrés rapportent plus qu'ils ne coûtent

Répandues à l'étranger, les études mesurant l'impact économique de l'immigration sur la croissance et les comptes publics sont quasi-inexistantes en France. Elles montrent pourtant que, dans plusieurs pays, les étrangers contribuent plus qu'ils ne consomment, notamment en prestations sociales.

Sélectionner les étrangers en fonction de leur utilité sur le marché du travail : Nicolas Sarkozy a fait de ce principe le moteur assumé de la politique migratoire française. Il lui a trouvé son slogan : l'immigration choisie ; son objectif : l'augmentation des entrées au titre du travail au détriment du regroupement familial ; et son premier outil : la carte « compétences et talents ». Brice Hortefeux, le ministre de l'immigration, lui a emboîté le pas en listant les métiers rencontrant des difficultés de recrutement : s'ils disposent de compétences correspondant aux besoins de l'économie, les étrangers peuvent espérer obtenir plus facilement une autorisation de travail et un titre de séjour. Les quotas, voulus par le chef de l'État, s'inscrivent dans cette logique « utilitariste ».

Mais, il est un terrain que le gouvernement français, à la différence de ses voisins, n'exploite pas : le coût – ou le bénéfice – de l'immigration. Quel est son impact sur la croissance économique du pays d'accueil ? Pèse-t-elle ou au contraire améliore-t-elle l'état des finances publiques ? En Grande-Bretagne, en Espagne et aux États-Unis notamment, les pouvoirs publics se sont penchés sur ces questions et ont conclu à un effet globalement positif de l'immigration.

En France, ni le chef de l'État ni le ministre de l'immigration ne publient de données chiffrées, alors même que celles-ci pourraient permettre de valoriser la présence des étrangers sur le territoire. Et contrer l'idée reçue selon laquelle les immigrés viendraient profiter des aides sociales du pays d'accueil.

En Grande-Bretagne : près de 20% du PIB

Le ministère de l'Intérieur britannique se passionne pour le sujet. Plusieurs travaux ont été réalisés ces dernières années : ils mesurent les taxes acquittées par les migrants par rapport aux prestations sociales perçues. En 2001, le Home Office a publié une étude, *« Migration in the UK : an economic and social analysis »* [Immigration en Grande-Bretagne : une analyse économique et sociale], complétée en 2002 par une enquête approfondie, *« The Migrant Population in the UK : fiscal effects »* [La population immigrée de la Grande-Bretagne : les effets économiques], selon laquelle en 1999 et 2000 la première génération de migrants a contribué à hauteur de 31,2 milliards de livres en impôts et charges sociales pour une consommation de 28,8 milliards d'aides, soit un bénéfice net de 2,4 milliards. Ce gain s'explique principalement par le fait que la population immigrée comporte moins de retraités et plus d'actifs que la population née en Grande-Bretagne.

Le type d'emplois occupés par les étrangers, plus qualifiés que la moyenne, compense par ailleurs leur taux de chômage plus élevé. Réalisée à un moment où les finances publiques étaient excédentaires, cette étude montre que les étrangers ont payés 10% de plus que ce qu'ils avaient reçu, contre 5% pour les « natifs ».

En avril 2005, l'Institute for Public Policy Research a réactualisé ces travaux et conclu que l'immigration avait un impact positif croissant sur les finances publiques. Selon ses calculs, les migrants ont vu leur revenu s'accroître de 22% en termes réels entre 1999-2000 et 2003-2004, contre 6% pour les personnes nées sur place. Conséquence : ils ont de moins en moins pesé sur les dépenses. Sur la durée, la tendance ne devrait pas s'inverser : même si les travailleurs étrangers doivent, à terme, devenir des retraités, ils n'ont rien coûté à l'État en matière d'éducation et de formation.

En octobre 2007, une étude réalisée pour le ministère de l'intérieur poursuit la réflexion. Elle affirme que *« l'immigration produit des effets clairement positifs à la fois sur le marché du travail et sur l'économie dans son ensemble »*. Selon les estimations du Trésor, la population active a augmenté de 0,5% grâce à la main d'oeuvre étrangère entre le troisième trimestre 2001 et la mi-2006. La croissance, d'en moyenne 2,7% par an, a ainsi été stimulée, l'immigration y contribuant à hauteur de 6 milliards de livres, soit 15 à 20% du PIB. Le rapport rappelle par ailleurs que les migrants, qui représentent 12,5% de la population active contre 7,4% dix ans plus tôt, n'ont pas pris, ces dernières années, les emplois des Britanniques, leurs compétences étant plutôt *« complémentaires »*.

Un apport « énorme » en Espagne une « bénédiction » en Italie

Les autorités espagnoles vantent elles aussi ouvertement les bienfaits de l'immigration. Il y a un an et demi, le ministre du travail, Jesus Caldera, affirmait que l'apport des immigrés au système de Sécurité sociale était *« énorme »* et qu'il représentait *« approximativement tout le surplus »* de 7,7 milliards d'euros prévu alors dans le budget 2007. Il précisait que la population immigrée comprenait trente cotisants pour un retraité, pour une proportion de 2,6 pour un dans la population locale.

En novembre 2006, un rapport du bureau économique du chef du gouvernement a corroboré ces déclarations : l'immigration, en forte progression (4 millions de personnes sur 44 millions), a des effets *« largement positifs »* sur la croissance économique, estimés à 30%, voire 50%, du PIB. Les immigrés contribuent, par ailleurs, à la création de nouveaux emplois (50% depuis 2001) et rapportent environ 23 milliards d'euros par an aux finances publiques, soit 6,6% du budget de l'État.

Principale raison : la plupart d'entre eux *« viennent de pays en développement et leur niveau d'éducation est plus élevé que la moyenne de la population sur place »*, selon l'étude qui émet l'hypothèse d'une réduction des effets bénéfiques au fur et à mesure de leur vieillissement.

Le gouvernement italien, qui a procédé comme Madrid à des régularisations massives de sans-papiers ces dernières années, fait lui aussi la promotion de l'immigration. En octobre 2007, le ministre des finances, Tommaso Padoa-Schioppa, a déclaré que les immigrés étaient *« non seulement avides de travailler mais également hautement appréciés pour la qualité de leurs rapports humains »*. Selon lui, cette main d'oeuvre est une *« véritable bénédiction (…) pour les entreprises, pour les travaux les moins qualifiés, pour l'assistance aux personnes âgées et aux handicapés »*.

Aux États-Unis

où les travailleurs migrants représentent environ 15% de la main d'oeuvre, les études macro-économiques sont plus contrastées, mais un rapport de juin 2007 émanant de la Maison blanche salue sans ambiguïté les effets positifs de l'immigration. Le Council of economic advisers, qui rassemble des conseillers économiques guidant l'action du président, y déclare que les étrangers ne se substituent pas aux locaux sur le marché du travail et qu'ils augmentent même les revenus de ces derniers, notamment parce qu'ils contribuent plus qu'ils ne perçoivent des services publics.

En France, pas de projet

Quelques rares économistes, comme Didier Blanchet, se sont intéressés au sujet dans une approche comparative, mais les études dédiées au cas français manquent. À l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Jean-Christophe Dumont connaît lui aussi les enjeux : *« Lorsqu'un étranger arrive en France à l'âge actif, il n'a rien coûté à l'État en matière d'éducation et de formation. Même s'il est plus vulnérable au chômage, il reste proportionnellement plus longtemps dans la vie active. Il peut donc percevoir un peu plus d'allocations chômage, mais sans doute un peu moins de prestations vieillesse, et ce d'autant plus qu'une partie des immigrés retournent dans leur pays d'origine avant la retraite. » « La situation française*, poursuit-il, *est peut-être moins favorable que celle de l'Espagne et du Royaume-Uni : dans ces deux pays, les indicateurs économiques sont au vert. La croissance y est forte, le marché du travail recrute à tour de bras. Le taux d'emploi des migrants y est particulièrement élevé. Avec une spécificité anglaise : l'immigration y est plus qualifiée. Comme aux États-Unis, les migrants viennent plus souvent en France pour rejoindre leur famille que parce qu'ils y ont décroché un emploi. Dans*

ce contexte, il importe de tenir compte de coûts sociaux et d'éducation plus élevés. Cela dit, il y a une composante "marché du travail" dans la migration familiale. Rejoindre sa famille n'empêche pas de travailler, loin de là. Par exemple en 2006, 88.000 entrées d'étrangers sur le marché du travail ont été enregistrées, dont seulement environ 10.000 au titre de l'immigration de travail. » « En prenant en compte tous ces éléments, non pas à un instant "t" mais sur un cycle de vie, conclut-il, *l'effet en terme de fiscalité ne peut être que positif, même s'il reste probablement modeste. »*

Au ministère de l'immigration, on indique ne pas avoir l'intention de documenter cette question. Plutôt que de valoriser l'immigration aux yeux de l'opinion publique, le projet est *« de se concentrer sur les besoins des entreprises et de tenter d'y répondre localement »*.

[Source : mediapart.fr]

SUISSE

Le Parlement accepte l'utilisation de *tasers* lors d'expulsion – et de chiens !

La police pourra recourir aux pistolets à électrochocs lors de l'expulsion d'étrangers récalcitrants. Les deux Chambres ont finalement adopté la proposition de la commission de conciliation, mettant ainsi sous toit la loi sur l'usage de la contrainte.

Après avoir rejeté à trois reprises le recours aux « tasers », le Conseil des États a finalement suivi le National par vingt-six voix contre treize. S'il avait persisté, il aurait fait couler l'ensemble de la loi. Sans surprise, la Chambre du peuple a, elle, confirmé sa position par cent quinze voix contre soixante et onze.

Les forces de l'ordre seront notamment autorisées à utiliser leurs armes en dernier recours, des menottes et autres liens – ainsi que des chiens. Les tentatives de la gauche de restreindre cet arsenal conformément aux recommandations de l'Assemblée du Conseil de l'Europe sur les expulsions ont échoué.

[Source : Romandie News]

BELGIQUE

Des sans-papiers occupent l'église du Béguinage

« Après une soixantaine d'occupations et une dizaine de grèves de la faim, les politiques belges restent dans leur position et n'ont pas le courage de parler de régularisation», constate un porte-parole des occupants.

Les sans-papiers qui occupent depuis ce lundi matin l'église Saint-Jean-Baptiste à la place du Béguinage à Bruxelles réclament une régularisation de tous les sans-papiers selon des critères clairs, a fait savoir leur porte-parole.

« Il n'est pas question de négocier avec le ministre de l'Intérieur ou le directeur de l'Office des étrangers, ou plutôt l'Office de la honte, qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire. Nous voulons une régularisation selon des critères clairs », a fait savoir leur porte-parole Abdeslam El-Yacoubi.

Dans un courrier adressé au bourgmestre de Bruxelles, le curé de la paroisse a précisé que les sans-papiers se sont engagés à ne pas organiser de grève de la faim. Mais les occupants de l'église se montrent moins catégoriques. S'il n'est pas question de grève de la faim à ce stade de l'occupation, ce type d'action n'est pas totalement exclu. Cela dépendra de l'évolution de la situation, prévient-on.

Le choix des actions que mèneront les occupants devrait être décidé lundi soir au cours d'une assemblée générale à laquelle sont invités les syndicats et les associations « qui souhaitent apporter leur soutien ».

L'église du Béguinage ne pourrait accueillir que cent occupants au maximum. Cette occupation est envisagée depuis septembre dernier.

UN LIEU SYMBOLIQUE

Le choix de l'église du Béguinage est avant tout symbolique, a rappelé Abdeslam El-Yacoubi. Une longue occupation de sans-papiers dans cette église avait en effet débouché en 2000 sur une régularisation collective.

Les sans-papiers gardent donc espoir même s'ils ne cachent pas leur lassitude. *« Après une soixantaine d'occupations et une dizaine de grèves de la faim, les politiques belges restent dans leur position et n'ont pas le courage de parler de régularisation. Quand on voit les milliers de travailleurs clandestins et les centaines de sans-papiers dans les "centres" fermés, on se dit qu'il faut revoir la politique de l'immigration. Mais nous réclamons d'urgence une régularisation. Nous souhaitons des garanties et non plus des promesses »*, a déclaré le porte-parole des occupants.

Le curé de l'église, Jean-Mathieu Lochten, a répété qu'il soutenait les revendications des sans-papiers dont leur demande de régularisation selon le critère notamment de l'attache durable. Au sujet de l'occupation, il a indiqué que des gros frais avaient été engagés récemment pour la restauration de l'église et que la population serait choquée de voir l'église en désordre. *« Nous ne laisserons pas cette fois le mouvement à ses dérives. Nous prétendons y être présents »*, a-t-il précisé dans son courrier envoyé au bourgmestre.

Cette lettre est une réponse à un courrier envoyé fin de la semaine dernière au doyen des paroisses de Bruxelles-Centre par le président du CPAS de Bruxelles-Ville et le bourgmestre et dans lequel ils se disent surpris et interpellés d'apprendre qu'une occupation programmée se fera avec l'accord préalable de la paroisse. Pour les autorités de Bruxelles-Ville, les occupations deviennent ingérables sur leur territoire.

Le curé Jean-Mathieu Lochten a répondu au bourgmestre qu'il cédait à la pression de gens dont le quotidien a des allures de cauchemar. *« Nous participons depuis plusieurs semaines à une manifestation silencieuse, ces cercles du silence. Mais il n'y a guère d'écho à ce jour. Les sans-papiers sont plus impatients. Ce qu'ils demandent au gouvernement c'est, sur base de critères clairs, la reconnaissance d'un droit prévu dans la déclaration universelle des droits de l'homme »*, explique le curé dans sa lettre.

[Une vidéo est disponible pour illustrer cet article sur le site sanspapiers.info]

[Source : Le Soir]

La face cachée des camps pour immigrants clandestins européens

Ce qui attend les harraga en Belgique

Aujourd'hui fermé, le camp pour « illégaux » de Vottem près de la ville de Liège, est a priori un camp comme un autre : avec une double rangée de grillage, des caméras de surveillance, des gardiens et un règlement qui prévoit des sanctions comme la privation de visite, les menottes aux mains, la camisole de force et l'enfermement dans des cellules d'isolement. Il y a six camps pour « illégaux » en Belgique, cinq sont en région flamande et un, en l'occurrence Vottem, est en Wallonie. Ces camps emprisonnent des sans-papiers en attente de leur éloignement du territoire belge, ils sont gérés par l'Office des étrangers. Chaque structure remplit une mission bien déterminée : transferts, interception des clandestins, identification des détenus… Régulièrement, des associations et ONG manifestent, et dénoncent les conditions de vie des détenus hommes, femmes et enfants dans ces camps. Ces détenus n'ont commis aucun délit et leur détention est le fruit d'une décision administrative et non pas judiciaire. Ils sont détenus le temps « nécessaire » à ce que soit prise une décision sur leur sort. L'arrestation des détenus résulte d'interpellations dans la rue, de contrôles à l'aéroport, spontanément lors d'une demande d'asile et parfois, les personnes convoquées par l'Office des étrangers se retrouvent arrêtées (par famille) au moment de leur rendez-vous. Le gros plan sur la gestion du camp de Vottem laisse entrevoir l'étendue de la violence psychique qui y règne. Le 16 novembre 2006, un journaliste publiait un article dans le magazine Ciné-télé Revue intitulé *« Centre fermé de Vottem, des gardiens* [4 en tout] *parlent »*. Dans leurs témoignages, ces gardiens faisaient état d'une bien longue liste de violations des droits de l'homme, dont eux-mêmes, exécutants, étaient témoins, tout en devant poursuivre leur tâche. Grâce au courage de ces gardiens, la direction du camp a été interpellée, puis il s'ensuivit une série de conséquences, qui n'auront sans doute pas l'effet escompté. En attendant, entre ceux qui décident et ceux qui sont émus, il y a ceux qui gèrent et improvisent. *« Tous les jours, quand je rentre chez moi, je chiale parce que j'ai vu des trucs qui ne devraient pas exister »*, témoigne l'un des gardiens. À la question de savoir comment ils se sentent dans ce travail, un autre gardien a répondu : *« Parfois, je me demande ce que je fais là, mais je me dis que j'occupe la place d'un type qui aurait pu être pire que moi. Ces "centres" existent de toute façon. Et puis il faut bien gagner sa vie. C'est comme ça que je me console. »* Et un autre collègue de dire : *« Certains pourraient croire que les agents des "centres" fermés sont des brutes sans scrupules ou des racistes. Or, il n'y a rien de plus faux. Par exemple, quand il a été question de recevoir des familles à Vottem et que rien n'était prévu à cet effet, on s'est démené sans compter pour rendre l'accueil acceptable parce qu'on savait qu'il y aurait aussi des enfants. »*

Melting-pot

Alors que ce camp, ouvert en 1998, avait et a toujours pour objectif d'héberger les illégaux en attente de leur éloignement du territoire belge, au fil des ans, les gardiens ont pu constater la venue de plus en plus régulière de SMEX *[sans moyen d'existence, NDLR]*. *« Il faut savoir que Vottem est devenu un centre poubelle »*, affirme un gardien. *« Par exemple, s'il y a une personne qui se ballade en rue avec un comportement bizarre, celle-ci est presque automatiquement interpellée par la police. Et s'il se trouve qu'elle n'a pas de papiers, il est fort possible que les flics l'emmènent, non pas dans un centre psychiatrique, mais la mettent plutôt dans un centre conçu pour "personnes étrangères et sans papiers". » « Ici, beaucoup de gens n'ont rien fait de mal. À la création du centre, les "résidents" étaient uniquement des "illégaux", mais depuis quelques années, il y a de plus en plus de SMEX. Par contre, les illégaux sont des "sans-papiers" qui ont été condamnés à une peine de prison et qui viennent purger leurs dernières semaines de peine chez nous avant d'être rapatriés ou de recevoir un OQT (ordre de quitter le territoire) de cinq jours. En quelque sorte, on sert aussi à désengorger les prisons. » « Des Africains qui fuient un régime politique dictatorial sont mélangés avec des Albanais qui viennent ici pour faire du proxénétisme… les résidents sont logés dans des chambres qui ne sont pas fermées. »* Étrange brassage dans ce camp qui ne dit pas son nom. Reste à savoir quel est le dénominateur commun de tous ces détenus aux yeux des autorités belges.

Sans-papiers et cas psychiatrique

S'ajoutent à ces « catégories d'indésirables » des individus qui s'avèrent être des fous ou malades mentaux. Leur étrange comportement (cris, tentative de suicide) a amené la direction à ordonner leur enfermement dans des cellules d'isolement, sorte de cachots en béton meublés d'un matelas. L'isolement peut durer des semaines, comme l'affirment les gardiens, cela ne dépasse pas plus d'une semaine, selon la direction. Ainsi traités comme des animaux, ces individus ont parfois eu droit à l'aide d'un kinésithérapeute. Justement l'enjeu, pour les responsables de ces camps, est de faire en sorte que ces malades n'aient pas le statut de cas psychiatriques. Pourquoi ? *« Pour cette direction qui dépend du ministère de l'Intérieur, c'est que si le type est reconnu malade par un psychiatre, il n'est plus "rapatriable". »* Donc, tout le monde aura compris le sens de la manoeuvre. C'est ainsi que les autorités préfèrent voir leur maladie comme de la « simulation ». Et pour les calmer, rien de plus efficace que de les enfermer dans des cellules et les y laisser terrorisés, parfois nus, jusqu'à ce que l'odeur des excréments soit insoutenable pour le personnel. Notons au passage que M. R., alors directeur adjoint du camp, est en même temps… le psy des détenus.

À refouler !

Pourtant, pour atteindre les objectifs d'expulsion, les autorités préfèrent garder le label sans-papiers, et effacer le caractère fou pour pouvoir les faire entrer dans la catégorie « à refouler ». *« Quand on demande pourquoi des cas psychiatriques arrivent chez nous, on me dit que c'est seulement pour savoir si ces gens doivent être rapatriés ou pas. »* Et pour le savoir, dit-on, *« il faut qu'ils passent d'abord par Vottem et être dans le système pour que l'Office des étrangers puisse les valider »*. Ces pratiques sont tellement grossières qu'elles peuvent laisser croire à une dérive de l'administration du camp. Pourtant, cette manière de fonctionner est tout simplement, dit-on,

une manière de parvenir à réaliser les objectifs fixés par le ministère. Mais personne ne parle d'atteintes ou d'excès de zèle. Décidément, l'argument de la rentabilité a de beaux jours devant lui. À signaler tout de même que la préoccupation primordiale du camp est d'éviter qu'un détenu y meure. La mort d'un résident provoquerait l'attention et l'émotion de l'opinion publique, ce qu'il faut absolument éviter. Et puis, que pensera-t-on si on découvre que l'on enferme des gens qui n'ont commis aucun délit… comme des bêtes fauves ?

Quelques doses de DHPB

En 2007, une infirmière du camp se fait licencier. Elle porte alors plainte contre la direction et accuse, notamment, le chef du personnel, Mohamed Kh., ancien policier criminologue tunisien, d'entorse à la déontologie médicale de harcèlement et de calomnie. Elle a été démise de son poste pour n'avoir pas voulu obéir aux ordres qui allaient, selon sa conscience, contre la déontologie médicale d'infirmière : *« Prescription à la légère de DHPB »* (c'est-à-dire un neuroleptique puissant rarement utilisé car archaïque et qui crée chez une personne hyper excitée une sorte de maladie de Parkinson artificielle et se retrouve alors comme dans une camisole chimique). Interpellé par des parlementaires, le ministre de l'Intérieur a décidé pour le budget de 2007 de créer un poste de « psy » permanent dans chaque camp, et pour le cas de Vottem, le psy M.R., qui était en même temps cadre administratif, perdra sa double casquette pour ne devenir que psy... digne de confiance. Cette affaire fait écho avec les témoignages des gardiens. *« En fait, on se contente de bourrer les gens de médicaments pour les garder calmes. Les médocs à Vottem, c'est un budget de plusieurs milliers d'euros. »* Plusieurs ONG avaient indiqué que ces déclarations confirmaient des craintes exprimées de longue date et un rapport dénonçait déjà en 2006 l'usage abusif de calmants et somnifères... En attendant, une information judiciaire est ouverte par le parquet de Liège. L'office des étrangers quant à lui a publié la réponse de deux médecins du camp, les mystérieux docteurs A.C. et I.K., qui affirment que le DHPB est courant dans tous les services des urgences et que ce sont les détenus qui ne cessent de réclamer des anxiolytiques. Les détenus étant complètement isolés et perdus, la solidarité des associations et des ONG qui viennent les visiter leur permet de parler et d'être entendus comme des personnes et non pas comme des numéros. La mobilisation continue même si les autorités tentent de casser les initiatives, par exemple en inculpant pour « rébellion armée » des manifestants contre Vottem qui avaient lancé des projectiles (mottes de terre et pavés). Les camps fermés ont manifestement une fonction symbolique, celle de dissuader les immigrants, mais les facteurs qui poussent les personnes à quitter leur pays sont plus forts que toutes les entraves mises sur le chemin de leur exil vers l'Europe. Dans un arrêt rendu le 24 janvier 2008, la Cour européenne des droits de l'homme a sévèrement condamné la Belgique pour avoir violé les articles cinq (droit à la liberté et à la sûreté) et trois (interdiction des traitements inhumains et dégradants) de la Convention européenne des droits de l'homme envers deux Palestiniens. Une directive de l'éloignement... les bases pour une répression commune. Ce type de détention est un instrument de plus en plus utilisé en Europe, comme en témoigne le projet de directive du retour, en ce moment en cours de négociation entre le Conseil et le Parlement européens dont le rapporteur est Manfred Weber, député européen (Parti populaire européen). Cette directive propose une organisation institutionnalisée de la détention des immigrants clandestins selon le modèle dit allemand où la détention peut durer jusqu'à dix-huit mois. La directive devra être adoptée d'après la procédure de codécision (c'est-à-dire entre le Parlement qui a l'occasion d'exercer ses compétences sur une question législative importante et le Conseil des ministres). Nous sommes loin des trente-deux jours retenus en France et qui avaient déjà suscité l'indignation d'une partie de l'opinion publique. Il s'agit donc d'aligner et d'harmoniser les pratiques des États vers le bas. Pour l'instant, deux points entraînent le report du vote : des organisations belges qui se battent contre la détention d'enfants en Belgique font pression et refusent de voir cet état de fait légalisé par l'Europe, ainsi que la question de l'interdiction de revenir sur le territoire pendant cinq ans. Il s'agirait ici de laisser la possibilité aux États de régler ce point selon les individus plutôt que de poser le principe du forfait général de cinq ans. Si les négociations se déroulent comme prévu, le vote devrait se tenir à la session des 19-22 mai 2008. Les parlementaires européens ont aujourd'hui une responsabilité historique : réagir pour ne pas laisser retomber l'Europe dans les heures sombres de la ségrégation entre nationaux et indésirables par la systématisation des camps et de l'éloignement forcé. Nous appelons les parlementaires européens à prendre leurs responsabilités et à rejeter ce projet.

Extrait de la pétition : *« Non à la directive de la honte »*. Aujourd'hui, les opposants ne s'attendent même plus à ce que les négociations adoucissent le visage de la directive. Il n'y a plus de compromis possible. La balle est dans le camp du Parlement européen. Son courage est attendu, pour ne pas dire espéré… À suivre.

[Source : El Watan]

Sarkozy-Bruni à Londres

Gazage d'un enfant de huit ans réfugié à Calais

Parler d'immigration ne devrait pas concerner les réfugiés de Calais qui sont tous des demandeurs d'asile, dont on voit le pays en ruines et en sang aux infos de la télé. Et pourtant, la visite officielle de Sarkozy en Grande-Bretagne provoque des violences policières ces derniers jours.

Un enfant de huit ans a été gazé en plein visage par les CRS 61, du département 78, alors qu'il dormait.
L'hôpital de Calais, selon une bénévole humanitaire, aurait appelé la PAF de Coquelles, pour protester contre l'état dans lequel les CRS mettent les réfugiés, rendant impossible la tâche d'amoindrir leur souffrance due au gazage.
Pourquoi cette violence alors que la compagnie précédente paraissait respecter la dignité humaine (mais

contrôlant et interpellant « bien-sûr » au faciès) ?
Deux faits concomitants expliqueraient l'élévation récente du taux de brutes au mettre carré. L'élection de Bouchart, UMP masquée, avec l'intégralité des voix du FN, et le voyage officiel de Sarkozy en Grande-Bretagne, venu vendre son nucléaire et son racisme.

Quand Sarkozy passe toute humanité trépasse

Un réfugié érythréen, qui s'était sauvé de sa dictature, s'est fait copieusement tabasser par la police de Sarkozy, face à une bénévole, le mardi 25 mars au matin.
Cette ultime violence a déclenché une manifestation des réfugiés jusqu'au commissariat de Calais, vers dix-neuf heures. Le lieu n'était pourtant pas indiqué pour dénoncer les brutes. Il s'agissait d'aller là où les décisions de violences sont prises.
Qui sont ces CRS opérant des violences aggravées sur mineur de huit ans et sur des personnes fragilisées ?
Arrivés en fin de semaine dernière, ils nient bien entendu toute brutalité. Et nous les comprenons, c'est honteux.

[Source : wikio.fr]

Association des Malien expulsés

Appel de Bamako

Des journées ouvertes ont été organisées les 15 et 16 mars 2008 par l'Association Malienne des Expulsés et son Collectif de soutien (journal Sanfin, Cargo cult, le réseau Kayra, Aide Mali, Novox, LJDH, CAD-Mali). Ces journées ont enregistré la participation militante et combative d'environ deux cent travailleurs migrants expulsés et refoulé,de la société civiles et des partenaires européens.

APPEL

Le contexte international évolue au détriment du droit des migrants. Les lois sur l'immigration ne cessent de se durcir avec le renforcement de la répression et la mise en place de la coopération dans la gestion des flux migratoires et l'externalisation du contrôle des frontières européennes.
La mise en application du programme de La Haye en 2004 (l'externalisation des contrôles aux frontières) a aussi renforcé la répression contre les migrants en Europe. Ce programme transforme les pays de transit, en gendarmes de l'Europe : c'est une véritable guerre aux migrants qui a lieu. Les soldats sont les États africains et l'agence des frontières FRONTEX le bras armé européen. Les victimes premières de cette guerre sont les « voyageurs sans visas » qui vivent les pires souffrances en tentant de joindre les frontières européennes, qui vivent également les pires humiliations par les autorités des pays africains traversés, complices des pays Européens, lorsqu'ils sont refoulés vers le Mali.
La directive « retour » de l'UE qui sera votée en mai, prévoit la possibilité d'une détention des personnes en situation irrégulière de dix-huit mois et une interdiction du territoire européen de cinq ans pour les sans papiers qui auront été expulsés.
L'UE et plus spécifiquement la France pour mieux faire passer leurs politiques d'immigration, se servent des besoins financiers pour les investissements dans les pays africains. Mais ces fonds ne suffisent même pas aux besoins de nos pays comme en témoigne le fait qu'au Mali la part de l'apport des maliens de l'extérieur au développement est supérieure à celle de la dite aide au développement. Ces financements censés accompagner les projets de développement sont en réalité utilisés pour la gestion des flux migratoires : dix millions d'euros issus du Fond Européen pour le Développement financent le futur Centre pour l'Information et la Gestion de l'Emigration Malienne qui est chargé de lutter contre l'immigration et d'en contrôler les flux.
Mais dès aujourd'hui, les droits des maliens de l'extérieur risquent d'être totalement spoliés avec les accords de réadmission que l'État Français veut faire signer à l'État Malien. Certes l'État français fait de fortes pressions sur l'État malien comme sur tous les États africains pour qu'il signe cet accord, mais l'État doit résister notamment lors de 8ème réunion du comité franco malien qui se tiendra à Paris du 17 au 19 mars 2008. Nous devons résister. Le Mali ne doit pas s'agenouiller.
Les sans papiers, les expulsés et les refoulés se sont mis en mouvement à travers différents organisations en Europe et au Mali. Ils sortent de la clandestinité, ils cessent d'avoir honte et ont décidé de se battre pour leur droit. Nous devons accroître cette mobilisation, ne plus seulement dénoncer les situations d'expulsion mais également revendiquer nos droits.

Nous exigeons de l'État Malien
- de ne pas signer les accords bilatéraux de réadmission avec l'État Français et Espagnol ouvrant la voie à des quotas d'immigration choisie et amplifiant les expulsions des travailleurs sans papiers maliens
- d'exiger de ses consulats de cesser de délivrer des laissez-passer qui facilitent l'expulsion des Maliens
- d'exiger la régularisation de tous les travailleurs sans papiers
- d'exiger la réunification des familles
- d'exiger auprès de l'État français, la restitution des biens des expulsés et qu'ils puissent bénéficier de leurs droits au regard des cotisations versées
- de dénoncer la directive « retour » de l'Union Européenne qui est une véritable humiliation pour les peuples africains
- de refuser la collaboration avec l'agence FRONTEX créée pour la gestion « externalisée » des frontières européennes
- d'exiger le gel de l'ouverture du Centre International de la Gestion de l'Emigration (CIGEM) et le transfert de leurs fonds pour l'assistance aux expulsés et aux refoulés
- d'apporter une assistance à tous les expulsés et refoulés qui n'ont cherché à aller en Occident que pour aider leurs familles et donc leur pays à se développer
- de créer un comité mixte comprenant des représentants du gouvernement et des expulsés afin d'évaluer les préjudices subis

Nous souhaitons, après ces journées qui ont permis de renforcer nos liens, poursuivre désormais une lutte commune.
Nous demandons à tous les expulsés

de venir nous rejoindre et de se mobiliser massivement.

Bamako, le 16 mars 2008.

Avec le soutien des organisations présentes à cette rencontre : ARACEM, Cimade, Droit Devant, Confédération Générale du Travail, Réseau Education Sans Frontière, Réseau Noborder/frassanito, Comité des Sans papiers, Confédération National du Travail (Secrétariat international), Collectif 69 de soutien aux demandeurs d'asile et sans papiers, MRAP Rhône, Solidaires Rhône, ANAFE.

[Source : RESF]

DIPLOMATIE

Toujours pas d'accord sur la réadmission de sans-papiers entre le Mali et la France

Après les deux journées de rencontres organisées par l'AME (l'Association des maliens expulsés), les 15 et 16 mars à Bamako, pour informer sur la situation dramatique que vivent les personnes expulsées, il semblerait que le gouvernement malien ait entendu le message – et trois jours de « négociations intenses » à Paris n'auront pas abouti : Bamako n'entend pas plus accorder de laissez-passer.

Le Mali et la France ne sont pas parvenus à un accord de réadmission de sans-papiers au terme de trois jours de négociations intenses qui se sont achevées mercredi 19 à Paris, a-t-on appris jeudi de bonne source à Bamako.

Un second round de la 8ème session du Comité mixte annuel franco-malien sera spécialement convoqué en juin prochain à Bamako, en vue de rediscuter et de convenir d'un accord sur la question, a-t-on précisé de même source.

Les autorités françaises souhaitent voir la représentation diplomatique du Mali à Paris accepter de délivrer des laissez-passer, qui faciliteraient l'expulsion de tout sans-papiers, reconnu d'origine malienne ou ayant transité par le Mali.

Cette disposition constitue l'un des volets des accords concertés de gestion des flux migratoires que Paris a entrepris de signer, séparément, avec un certain nombre de pays africains.

Le Sénégal, le Bénin, la République démocratique du Congo et le Gabon en sont, pour l'instant, les quatre pays signataires.

[Source : XINHUA]

SANGATTE

Cinq ans après la fermeture du centre

Le très controversé centre d'accueil de Sangatte, près de Calais, a fermé ses portes en novembre 2002. Une décision prise par le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Nicolas Sarkozy, démagogique, parfaitement inefficace, mais surtout désastreuse pour les milliers d'Afghans, de Soudanais, d'Irakiens, Palestiniens, Somaliens, Érythréens, etc. qui continuent de fuir la guerre, l'oppression.

Ceux qui se pressent à Calais, dans toute la région Nord Pas-de-Calais, et désormais sur tout le littoral nord européen, veulent rejoindre l'Angleterre, son marché du travail et sa politique d'immigration réputés libéraux. Ici, sans législation ni structure d'accueil adaptées, ils se voient condamnés non seulement à la clandestinité, mais aussi à la misère, à l'humiliation et au manque dignité qu'on aimerait bien leur enlever.

Malgré l'aide d'urgence de quelques associations, hommes, femmes et enfants dorment dehors, ou dans des squats sordides où ils ne peuvent ni se chauffer, ni se soigner, ni même se laver.

Ces « clandestins », que par un étonnant phénomène d'inversion nous ne considérons pas comme des personnes en danger qui sollicitent notre protection, mais comme une menace dont il faudrait se protéger, sont sans cesse harcelés, traqués, maltraités par les forces de l'ordre françaises (gazage, interpellations musclées, destruction de biens personnel, etc.) ; aujourd'hui, à Calais et ses alentours, c'est à dire sur le pas de notre porte, les droits de l'homme sont bafoués à chaque instant, et l'on voudrait supprimer le dignité humaine.

Les migrants voulant atteindre le Royaume-Uni affluent toujours sur tout le littoral nord Européen, à la recherche d'une vie meilleure et de leur liberté. La fermeture de Sangatte à dégradé horriblement les conditions de vie des migrants en errance.

L'Association Terre d'errance, est une association de soutien aux migrants en errance sur Norrent-Fontes (Pas-de- Calais) :

terreerrance.wordpress.com

Une vidéo est disponible sur le site du quotidien et sur le site de la télé des Sans-Papiers (rubrique : La télévision officielle en parle) : sanspapiers.info

[Source : ma-tvideo.france3.fr]

CHERBOURG

Des CRS contre des clandestins pourtant discrets

Depuis la fermeture de Sangatte, les clandestins affluent à Cherbourg. On ne les voit guère en ville : ils se concentrent autour de la gare maritime. Brice Hortefeux vient d'envoyer une compagnie de CRS.

La tranquille Cherbourg vient de recevoir de nouveaux occupants : des CRS. *« Cette histoire de clandestins est tellement médiatisée, qu'une compagnie vient d'arriver »* explique Luc, hôtelier de Cherbourg. Depuis la fermeture du camp de Sangatte, en 2002, les clandestins tentent de passer par les ports, comme celui de Cherbourg, pour gagner l'Irlande ou la Grande Bretagne. Là, ils espèrent trouver un travail. Face à cette situation, les maires de Cherbourg, Calais et Dunkerque – tous de gauche – ont demandé mardi au gouvernement d'agir, l'État ayant la compétence pour le contrôle de l'immigration et des frontières. Les trois maires soulignent que la fermeture du centre d'accueil de Sangatte par Nicolas Sarkozy *« a permis d'évacuer de l'actualité une réalité dérangeante »*, mais *« n'a aucunement mis fin »* au "phénomène".

Tous les Cherbourgeois ne semblent pourtant pas préoccupés par les immigrants de passage. Très peu présents dans le centre, la question des immigrants concerne plus la gare maritime. *« On en aperçoit bien parfois tôt le matin, qui traînent dans la rue »*, explique Bernard, qui tient un café près de la mairie. *« Ils tentent de passer par le premier bateau de six heures »*, souligne l'hôtelier. Pour lui, les clandestins ne sont pas un problème. *« S'il y a bien eu une petite bagarre, il n'y a pas de vandalisme, ni de vol. J'ai habité à Calais au*

moment de Sangatte. C'est vrai qu'il y avait des problèmes. Les commerçants en avaient marre. Ici, les clandestins sont moins nombreux, ça n'a rien à voir », souligne-t-il. Luc a même des *« habitués clandestins »* dans sa clientèle. Ils viennent passer une nuit, de temps en temps. *« Des gens d'une extrême correction. Ils savent que s'ils mettent le bordel, c'est direct en garde-à-vue. Donc ils restent discrets. »*

À la gare maritime, Bertrand Folleau gère le restaurant Le quai de la gare. Il se plaint d'une baisse de son chiffre d'affaires. *« Moins 20 % pour septembre »*. Une baisse directement due selon lui à la présence des clandestins qui feraient fuir les camionneurs. *« Certains ont choisi de ne plus passer par Cherbourg mais par Ouistreham en raison des dégradations sur les remorques et de la peur de transporter un clandestin »*, souligne-t-il. *« Tout le monde subit cette pression à l'intérieur de la gare maritime »*.

Occupant un squat dans le centre il y a quelques mois, les clandestins ont dû trouver refuge ailleurs après une expulsion, puis un incendie du bâtiment. Les associations d'aide aux clandestins leur ont fourni des tentes qu'ils ont placées en zone industrielle. Du précaire, marqué par de mauvaises conditions de salubrité. *« Ils servent de bouc émissaire »*, pense Luc, l'hôtelier. *« S'il y a des problèmes dans le port, je vous mets au défi de trouver un commerçant du centre qui s'en plaindra. C'est très localisé. S'il y a un drame, c'est pour eux »*.

[Source : Libération]

AMOUREUX AU BAN

Non à l'expulsion de Bona

Les Amoureux au ban public alertent sur le cas d'un congolais, Bona Sibu, en rétention au CRA de Palaiseau, menacé d'expulsion dans les jours qui viennent – alors que sa compagne, enceinte de sept mois, devrait accoucher en mai... Tout en préparant la publication prochaine de son rapport sur les innombrables problèmes que rencontrent les couples mixtes, et des États-généraux sur la question, à venir au Printemps, le collectif Amoureux au ban public lance un appel urgent pour Bona Sibu.

Bona va être expulsé dans les prochains jours alors que sa compagne française est enceinte de sept mois !

Bona Sibu, de nationalité congolaise, vit en concubinage avec Lydie, de nationalité française, depuis 2003. Il participe depuis cinq ans à l'éducation des trois enfants que Lydie a eus d'une précédente relation. Le couple attend en outre un heureux événement. Lydie est enceinte et doit accoucher dans deux mois.

Mais le 6 mars dernier, Bona a été interpellé sur la voie publique. Un arrêté de reconduite à la frontière a été pris à son encontre. Actuellement retenu en camp de rétention, Bona doit être expulsé dans les prochains jours.

Signez la pétition :
http://placeauxdroits.net/petition/?petition=25

Écrire au Préfet de l'Essonne pour demander la libération et la régularisation de Bona
M. Gérard Moisselin :
gerard.moisselin@essonne.pref.gouv.fr
Fax de la Préfecture de l'Essonne :
01 64 97 00 23

Modèle de lettre à envoyer au préfet :

Monsieur le préfet,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation dramatique dans laquelle se trouve une famille, sur le point d'être séparée. En effet, M. SIBU Bona a été arrêté jeudi 6 mars à Brunoy et est actuellement en rétention à Palaiseau. Il est sous le coup d'un Arrêté de reconduite à la frontière (n°0891147) émis par vos services le 7 mars 2008.

Bona SIBU est né le 1er janvier 1970 à Kinshasa. Il est en France depuis 2002. Depuis mars 2003, c'est-à-dire depuis cinq ans, il vit en concubinage avec une française, Lydie MOUKENGA, qui est enceinte de lui et doit accoucher fin mai. Dans deux mois, M. SIBU deviendra donc père d'un enfant français !

De plus, Bona SIBU participe depuis plusieurs années à l'éducation des enfants que Lydie a eus antérieurement avec un autre homme. Ils étaient sur le point d'entreprendre les démarches pour régulariser leur union quand M. SIBU a été arrêté.

Au nom du droit au respect de la vie privée et familiale de M. SIBU, je vous demande de faire en sorte qu'il soit libéré au plus vite et qu'il puisse ainsi retrouver la femme qui porte son futur enfant. Elle a besoin de lui, particulièrement dans les semaines qui viennent.

En attendant une réponse positive de votre part, veuillez agréer, Monsieur le préfet, mes salutations respectueuses.

[Source : amoureux au ban public, sanspapiers.info]

LE MOUVEMENT DES AMOUREUX AU BAN PUBLIC
amoureuxauban.net

Se marier, vivre en couple et fonder une famille sont des droits fondamentaux garantis par la Constitution et les Conventions internationales protectrices des droits de l'homme. En France pourtant, des milliers de couples mixtes sont privés de ces droits ou doivent, pour y accéder, lever de nombreux obstacles et subir bien des humiliations. En effet, le durcissement continu des lois sur l'immigration et des pratiques administratives produit des situations inadmissibles : multiplication des procédures d'opposition à mariage, difficultés pour obtenir la transcription des unions célébrées à l'étranger, multiplication des refus de visa ou de titres de séjour, éloignement des étrangers en situation irrégulière mariés ou sur le point de se marier à des français, enquêtes de police sur la communauté de vie ne respectant pas les règles élémentaires de déontologie, d'objectivité et de respect des personnes auditionnées, non reconnaissance du droit au séjour des couples mixtes vivant hors mariage... À l'initiative de la Cimade, des collectifs de couples mixtes se sont réunis au sein du mouvement des « Amoureux au ban public » pour assurer la défense collective du droit à une vie familiale...

La Télé des Sans-papiers

tous les mardis à 19 heures
en direct sur rueleon.net
Si vous souhaitez y participer
téléphonez au 09 52 73 81 53
Où venez y participer en direct :
à l'Olympic café, 20 rue Léon, à la Goutte d'Or

Grande-Bretagne

L'expulsion d'une personne sans papiers cancéreuse fait scandale

L'expulsion, la semaine dernière, d'une Ghanéenne atteinte d'un cancer en phase terminale a ému les Britanniques. Pour appliquer cette décision, le ministère de l'Intérieur s'est pourtant appuyé sur le fait que son cas n'était pas exceptionnel. En France aussi, les autorités se sont récemment signalées en expulsant des étrangers malades contre l'avis même des inspecteurs de la santé publique.

« La Grande-Bretagne a commis un acte de barbarisme atroce ». C'est le très respecté hebdomadaire de médecine *The Lancet* qui l'affirme dans un éditorial, après la reconduite au Ghana, le 9 janvier, d'une jeune femme en situation irrégulière atteinte d'un cancer. Ama Sumani, 39 ans, est arrivée il y a cinq ans au Pays de Galles avec un visa étudiant qu'elle a perdu en 2005 lorsqu'elle a pris une activité salariée. Veuve et mère de deux enfants élevés au Ghana, elle était sans-papiers lorsqu'elle a été hospitalisée et mise sous dialyse, en janvier 2006, pour un cancer qui avait endommagé ses reins. Elle avait fait une demande exceptionnelle de visa devant le Home Office (ministère de l'Intérieur), sur des bases humanitaires, arguant du fait qu'elle ne pourrait payer ses soins au Ghana, qui a été rejetée. *« Je pense qu'il est difficile de déterminer dans quelles circonstances cette affaire se distingue de nombreux cas très difficiles que nous considérons »*, a plaidé la directrice de l'Agence des frontières et de l'immigration (Border and Immigration agency), Lin Homer, devant le ministère de l'Intérieur. *« Nous voyons passer de nombreux cas pour lesquels le pronostic médical serait nettement moins bon dans les pays d'origine »*. Auparavant, un représentant diplomatique ghanéen avait indiqué aux autorités que son pays disposait de deux hôpitaux capables de prendre en charge la patiente à Accra, et d'un autre à Kumasi (Nord), tout en admettant que les soins étaient coûteux. Selon la BBC, le principal hôpital de la capitale ghanéenne aurait réclamé six mille livres à Ama Sumani pour assurer trois mois de soins, qu'elle n'a pu payer.

Plusieurs personnes touchées par cette affaire ont contacté l'avocat de la jeune femme pour faire des dons d'argent, voire de moelle osseuse, afin que Ama Sumani puisse être transplantée. *The Lancet* appelle désormais les grands noms de la médecine britannique à se prononcer sur ce cas, qui n'est pas isolé, et à le dénoncer. La revue médicale, qui se rapporte à un éditorial du mois de décembre, rappelle que le gouvernement projette de mettre fin au droit pour les demandeurs d'asile déboutés d'accéder aux soins médicaux offerts par les services de santé nationaux (National Health Service, Nhs). Une *« proposition insensée »* qu'elle dénonce comme *« non éthique »* et qu'elle appelle le gouvernement à retirer.

En France aussi…

En France, depuis sa mise en place en 1999, l'accès à l'Aide médicale d'État (Ame), destinée aux étrangers ne pouvant bénéficier de la Couverture maladie universelle (Cmu), a été restreint par des réformes successives adoptées en 2003 et 2005. Les médecins et associations œuvrant sur le terrain ne cessent encore aujourd'hui de dénoncer leurs effets pervers. Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur s'est signalé en 2007 en reconduisant à la frontière de nombreux étrangers malades, contre l'avis même des inspecteurs de la santé publique. Ce fut le cas, en janvier, d'un Comorien retenu au camp de rétention du Mesnil-Amelot. Le médecin avait indiqué à la Préfecture de Seine et Marne que le traitement nécessaire à l'état de santé de l'individu n'était pas accessible aux Comores et que son expulsion pourrait entraîner pour lui des conséquences d'une exceptionnelle gravité. Cela n'avait pas empêché les forces de police d'exécuter la reconduite.

[Source : Walf]

Droit d'asile

Pas envie d'aller mourir en Tchétchénie…

La famille Nashkoev, trois enfants scolarisés à l'école « Sous la Chaux », est arrivée à Montbéliard en novembre 2006. Cette famille a fui la Tchétchénie.

Quelqu'un a inlassablement dénoncé les crimes commis en Tchétchénie : il s'agit d'Anna Politkovskaïa, journaliste russe de Novaïa Gazeta. Elle préparait un article dénonçant les tortures commises au nom de la politique de Vladimir Poutine.

Pour la faire taire, on l'a assassinée le 7 octobre 2006.

Umlat Nashkoev connaît par cœur ce qu'Anna Politkovskaïa dénonçait dans ses articles ou dans son livre *« Tchétchénie, le déshonneur russe »*. Il connaît cela dans son corps et dans son esprit, il l'a vécu, il en souffre toujours, il en restera marqué à vie… Il a été torturé.

Comment alors, ne pas comprendre sa terreur à la perspective d'être renvoyé dans son pays d'origine ? Comment ne pas comprendre qu'il refuse que ses enfants, Islam en CE1, Imana en CP et Imran en petite section de maternelle grandissent dans ce pays ensanglanté par la barbarie de la politique Poutine, et qu'ils la subissent à leur tour ?

Ces enfants ont retrouvé le sourire… Veut-on leur faire de nouveau oublier cette capacité à sourire ? Un bébé doit naître bientôt chez les Nashkoev. Veut-on lui faire découvrir l'enfer tchétchène ?

Monsieur le Préfet, la famille Nashkoev ne veut pas aller mourir en Tchétchénie, nous la comprenons et nous la soutenons de toute notre humanité.

Nous vous demandons donc de régulariser la famille Nashkoev.

Pétition en ligne :
http://www.educationsansfrontieres.org/article12339.html

[Source : RESF]

LILLE

Effraction, saccage et vol de matériels au local du CSP59

Dans la nuit du dimanche 30 mars au lundi 31 mars, le local du CSP59 a subi une effraction, a été saccagé et divers matériels ont été volés, notamment des tuyaux de cuivre et un ordinateur.

Le CSP59 est dans ce local depuis 2003, c'est la première fois qu'un vandalisme effroyable s'y produit. Les « voyous » ont opéré à des destructions et dégradations violentes, mais aussi, par exemple pour accéder à l'étage, ont décroché une vitre entière sans dégât ! Avant de casser tout simplement la porte suivante. Les voleurs ont aussi dévissé le placo du plafond pour le poser sans dégât à terre.

Le vieil ordinateur (disque dur et écran) a été volé, mais il y avait juste à côté la sono et sur une étagère deux autres sonos, toutes neuves d'une valeur estimée de plus de 1500 euros qui n'ont pas été touchées par les goulus voleurs.

Le vol de l'ordinateur remet en mémoire le vol de CD avec brisure de vitre de la voiture d'un militant, Eva L., qui coordonne l'étude en cours sur le devenir des personnes sans papiers. Une plainte a d'ailleurs été déposé à ce propos. Saïd B. qui dirige l'étude scientifique a aussi fait l'objet d'un vol d'ordinateur sans aucune effraction à domicile.

Un autre facteur qui interpelle est le fait que tout cela se passe dans un contexte de guerre déclarée par la Préfecture du Nord pour mettre à mort le CSP59, guerre qui dure depuis les mois de juin/juillet/août 2007.

Ce contexte interpelle d'autant plus que depuis 2003, date d'installation au local de Fives, à juin 2007, jamais un tel vol aussi violent dans le local du CSP59 n'était arrivé.

Objectivement il est impossible de ne pas s'interroger sur le sens véritable de l'acte de sauvagerie dans le local, dans le contexte d'attaques sans précédent de l'État et de la Préfecture contre le CSP59…

Le CSP59 met en garde tout de suite sur la dangerosité de la situation où les « choses » semblent objectivement aller trop loin.

Il n'y a pas d'autre solution que la satisfaction de la revendication de régularisation des vingt-sept grévistes de la faim, des sans papiers annoncés régularisés sans suite et le retour du CSP59 en Préfecture comme avant. Rien, absolument rien, même y compris des pratiques non avouables qui sont utilisées dans ce combat déloyal et non « politique » au sens noble, n'entameront notre détermination et notre résistance.

[Rappelons que le CSP59 effectura une marche nationale du 19 avril au 10 mai, de Lille à Paris. Voir la page 35 du numéro 22 du Quotidien des Sans-papiers.]

[Source : leblogducsp59.over-blog.com]

CONDAMNATIONS ABUSIVES !

Cinq mois ferme pour un sans papiers qui avait résisté à son expulsion

ARTICLE PARU DANS LE NUMÉRO 22 DU QSP :

C'est entouré d'une quinzaine de militants de Réseau éducation sans frontières et de Médecins sans frontières que Salif Kamaté a comparu hier devant la cour d'appel de Paris. Jugé coupable « d'opposition à une mesure d'éloignement » et de « refus d'embarquement » en première instance, ce Malien d'une cinquantaine d'années avait été relaxé sur le chef de « coups et blessures à un policier », avec ajournement de peine. Ce à quoi l'avocat général et la partie civile, un policier mordu au cours de l'expulsion, ont fait appel. Solidement bâti, très élégant dans son costard-cravate gris clair, Salif Kamaré apparaît nerveux, mais calme. Il est arrivé en France à l'âge de quinze ans, ses frères et soeurs habitent dans le pays, il vit avec sa compagne et le fils de celle-ci. Ancien toxicomane, il a purgé plusieurs peines de prison pour trafic de stupéfiants, et fait l'objet de trois interdictions définitives de territoire.

Le 26 mai 2007, il aurait dû être expulsé vers le Mali sur un vol Paris- Bamako. Mais alors que l'avion va décoller, le Malien se lève en hurlant et les policiers tentent de le maîtriser, l'un l'attrapant par le cou, l'autre le bourrant de coups de poing dans le ventre, selon plusieurs témoins.

Étranglé, se sentant « partir », il mord un policier pour se libérer de son étreinte, puis s'évanouit. Le cinéaste Laurent Cantet, présent dans l'avion, alerte les médias. Sur les bancs du tribunal, le policier et le sans-papiers reconstituent la scène, Salif Kamaré mordant le bras qui l'étouffe. Les deux hommes n'échangent pas un regard.

Alors, « légitime défense » face à une « contrainte excessive », comme il a été jugé en première instance ? L'avocat général s'enflamme sur le passé judiciaire du prévenu : « Vous n'êtes pas, pour moi, le bienvenu en France. Vous êtes un trafiquant de stupéfiants, un danger pour nos enfants, je préfère que vous retourniez dans votre pays. »

Estimant que « la police a le droit de maîtriser quelqu'un qui lui résiste », il requiert six mois d'emprisonnement ferme. L'avocat de la partie civile réclame 1 500 euros pour le préjudice.

« Il y a eu violence contre Salif, proteste son avocate. Il a eu un malaise, a réagi, a été étranglé. Est-il légitime de molester quelqu'un jusqu'à lui faire perdre connaissance ? Moi je dis non. » *Elle demande la confirmation de la relaxe et de l'ajournement de la peine.*

[Source : Libération]

Il a finalement été condamné en appel à cinq mois d'emprisonnement ferme pour avoir mordu un policier lors d'une tentative d'expulsion.

La 12ème chambre de la cour d'appel de Paris a infirmé le jugement du tribunal correctionnel de Bobigny, qui avait relaxé Salif Kamaté du délit de « blessures volontaires » sur un policier, le 29 juin 2007. Les juges de première instance avaient accordé au prévenu le bénéfice de la légitime défense, le tribunal reconnaissant le « caractère manifestement excessif de la contrainte exercée par les policiers » alors que le prévenu résistait à son expulsion. Le parquet avait fait appel de cette décision. Lors de l'audience d'appel, six mois d'emprisonnement ferme avaient été requis. Le parquet général avait estimé que « l'infraction de blessures volontaires sur un policier (était) caractérisée » et qu'il n'y avait « pas d'excuses pour le prévenu ». La morsure au biceps avait

valu au policier une incapacité totale de travail de sept jours. M. Kamaté, qui comparaissait libre, a été maintenu en liberté car aucun mandat de dépôt n'a été délivré par la cour d'appel. Il devra payer 1.000 euros de dommages et intérêts au policier. Il a été par ailleurs reconnu coupable, comme en première instance, de deux infractions à la législation sur le séjour des étrangers (refus d'embarquer et séjour irrégulier).

[Source : AFP]

FRANCE, MAURITANIE

Une avocate mauritanienne victime de mauvais traitements à Roissy

L'avocate mauritanienne Fatimata M'Baye semble bien avoir été la victime d'un excès de zèle de la police française. Le 11 mars dernier, la vice-présidente de la Fédération internationale des droits de l'homme et présidente de l'association mauritanienne des droits de l'homme est en transit à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, au nord de Paris. Elle revient du Caire où elle a assisté à une réunion de la FIDH. Dans le vol Air France N° 765 à destination de Nouakchott à bord duquel elle prend place, se trouve aussi un jeune Mauritanien en train « d'être reconduit à la frontière ».

Alertée par les cris étouffés du jeune homme, elle demande aux policiers de le détacher. Finalement, elle et un médecin français, Pierre-Marie Bernard, passeront vingt-quatre heures en garde à vue. Une épreuve pour cette femme qui d'ordinaire prend la défense des victimes d'arrestation arbitraires.

C'est visiblement très éprouvée par ce qu'elle a vécu que l'avocate Fatimata M'Baye a répondu lundi soir pour la première fois aux questions des journalistes. Connue pour son engagement en faveur des droits de l'homme, cette femme respectée raconte la nuit sordide qu'elle a passée dans une cellule crasseuse de la police judicaire de l'aéroport de Roissy. Elle s'est surtout sentie humiliée par les policiers qui l'ont arrêtée, l'ont privée de ses effets personnels et lui ont fait subir une fouille corporelle.

Maître Fatimata M'Baye le répète, ni elle ni le médecin français n'ont commis de délit, ils n'ont fait que s'élever contre un traitement qu'ils ont jugé dégradant et indigne de la personne humaine. Désormais, si la procédure judicaire française devait aller plus loin, ils se réservent le droit de porter plainte.

[Source : RFI]

PARIS

L'arrestation d'un papa émeut l'école des Vertus

IL est presque 16h30, quand les professeurs de l'école primaire de la rue des Vertus (IIIème arrondissement) entendent des cris dans la rue. Les élèves doivent sortir dans quelques minutes, mais ils décident d'ouvrir les portes un peu plus tôt pour voir ce qui se passe. *« Là, on a vu la police qui emmenait le père de l'un de nos élèves de CM2, raconte Régine, enseignante. Cet homme, d'origine chinoise et sans papiers, a été interpellé devant une école publique et malgré la protestation de tous les parents d'élèves qui attendaient là ! C'est inadmissible. »*

Du coup, parents et enseignants décident aussitôt de se rendre devant le commissariat de la rue aux Ours, pour demander la libération de cet homme. Un rassemblement qui durera environ deux heures... et qui finira par porter ses fruits. À 20h30, la préfecture a en effet indiqué : *« Monsieur Deng sera relâché dans les minutes qui suivent. Et son dossier administratif fera l'objet d'une étude très attentive. »*

Mais cette arrestation évoque malgré tout de bien mauvais souvenir au Réseau éducation sans frontières. *« Elle intervient presque un an jour pour jour après celle de la rue Rampal »*, rappelle Dominique, une militante de RESF. Le mardi 20 mars 2007, un grand-père d'origine asiatique avait été interpellé devant l'école de la rue Rampal (XIXème) en allant chercher ses deux petits-enfants. Ces arrestations avaient choqué par leur violence à proximité des élèves, avec notamment l'utilisation de gaz lacrymogène et des coups de matraque. Trois policiers avaient même été blessés dans la bousculade qui avait été filmée et retransmise sur Internet.

[Source : Le Parisien]

LYON

Un curé hors-la-loi pour les sans-papiers

Depuis trois ans, Michel Durand héberge des sans-papiers dans sa cure de la paroisse Saint-Polycarpe, située dans le 1er arrondissement de Lyon. Il a choisi la désobéissance civile. Portrait d'un prêtre opposé à une loi qu'il juge incompatible avec sa foi.

Les déracinés le savent, il arrive que votre lieu d'adoption vous corresponde davantage que votre lieu de naissance. A fortiori si vous l'avez fui. Michel Durand, par exemple, est né en 1942 dans la petite bourgeoisie de Paray-le-Monial, en Saône-et-Loire. Mais l'esprit qui règne sur les pentes de la Croix-Rousse, où est perché son presbytère, lui sied bien mieux.

Dans ce quartier populaire de Lyon chargé d'histoire, on se méfie instinctivement des ordres qui viennent d'en haut, on grouille d'idées pour les contester et *« on ne laisse pas dans la rue une personne en pleine détresse. La révolte contre les injustices sociales, ça remonte au temps des canuts »*, explique le curé, citant ces forçats de la soie qui voulaient *« Vivre en travaillant ou mourir en combattant »*.

Il y a trois ans, une Camerounaise a poussé la porte de la cure et exposé la menace de reconduite à la frontière qui pesait sur elle et son enfant. *« J'ai fait ce que tout chrétien conscient de son baptême aurait dû faire »*. Il l'a hébergée, risquant ainsi les trois ans de prison, rarement appliqués, qui punissent l'aide au séjour irrégulier. Depuis, il récidive régulièrement, en lien étroit avec des associations militantes comme Réseau éducation sans frontières ou la Cimade.

Il se dit en accord avec sa conscience, sa foi, ses paroissiens – *« Ils n'ont pas encore viré leur curé ! »* – et la position de l'Église catholique française qui rappelle en substance : *« Les chrétiens refusent par principe de choisir entre bons et mauvais migrants… Ils sont nos frères et nos sœurs en humanité. »*

Comment réagit sa hiérarchie ? Aucun mot, ni réprimande pour l'instant. Le cardinal-archevêque Barbarin s'abstient de tout commentaire. *« Il ne veut pas d'un mouvement qui ferait tâche d'huile »*, analyse

Christian Terras, le rédacteur en chef de la revue Golias. Pour ce catholique progressiste, *« le père Durand ne fait que son job de chrétien. Le Smic évangélique. »*
[L'article complet est disponible sur sanspapiers.info]

[Source : Ouest-France]

LE MALAISE ENFLE CHEZ LES JUGES

Les magistrats dénoncent la pression du chiffre et les objectifs du gouvernement en termes de reconduites à la frontière

« Vous voulez prendre la mesure du malaise chez les juges ? Quand vous rencontrez un magistrat du parquet, demandez-lui s'il n'a pas déposé une demande de mutation au siège. Vous serez édifiée ! »

C'est Ollivier Joulin qui parle, magistrat au tribunal de grande instance de Bordeaux, il suit les questions liées au droit des étrangers pour le Syndicat de la magistrature.

L'organisation syndicale, réputée à gauche, représente plus d'un tiers des magistrats en France. Depuis plusieurs mois, elle dénonce la pression du chiffre et les objectifs du gouvernement en termes de reconduites à la frontière. Aujourd'hui, elle parle carrément de « divorce », notamment entre magistrats du parquet et magistrats du siège.

Vice-président du tribunal de grande instance de Bordeaux, Ollivier Joulin dénonce *« subordination et hiérarchisation »* du ministère sur les parquetiers. Pour lui, le dossier migratoire a permis à la Place Vendôme de *« politiser »* la fonction de juge « au détriment de l'intérêt général » : *« Aujourd'hui, les juges doivent s'interroger : sont-ils encore gardiens des libertés ? En laissant un blanc-seing à la police, on tombe dans un système où il n'existe plus de contrôle sur la police ? »*

CONTEXTE DE ZÈLE ET JUGES DES LIBERTÉS SUR LE QUI-VIVE

À Nîmes, le parquet a pour réputation d'être un îlot de résistance. Vice-procureur, Patrick Pribille adhère lui aussi au Syndicat de la magistrature. C'est à ce titre qu'il accepte de nous parler, quand ses confrères rechignent à s'exprimer autrement qu'en off. Ce magistrat confirme que la Chancellerie multiplie les consignes d'incitation à la vigilance. De son point de vue, les juges des libertés et de la détention, qui font partie du parquet, restent sur le qui-vive, dans sa juridiction : *« Pour l'instant, les JLD de Nîmes continuent à faire leur travail. Mais on cherche à en faire des juges complaisants. L'été dernier, un "centre" de rétention a ouvert dans la région. Aussitôt, on a assisté à des bagarres en interne pour savoir qui serait juge des libertés chargé des étrangers : la hiérarchie entendait se prémunir contre trop d'annulations de procédures. Mais nos JLD restent attentifs, même si l'on essaye de les noyer sous une charge de travail qui peut entamer la vigilance. Il y a une semaine, ils ont par exemple siégé de neuf heures du matin un samedi jusqu'à six heures du matin le dimanche, tant la charge des Étrangers est devenue lourde. Dans un contexte de zèle, ils sont en première ligne et leur situation est fragile. »*

Pour ce parquetier qui a derrière lui *« trente-et-un ans de métier »*, l'espace des libertés *« se restreint chaque jour »*, entrainant *« l'écœurement général »* de sa profession. En tant que procureur, il affirme qu'il parvient encore à *« apprécier la situation au cas par cas »*, par exemple lorsqu'on lui soumet une demande de placement en rétention : *« Le procureur de la République de Nîmes, dont j'ai la chance qu'il me considère encore comme un magistrat, a bien demandé qu'on veille aux situations qui entrainement des nullités de procédure. Et notamment lorsqu'on a affaire à une situation humaine inadmissible. Je me souviens par exemple de ce couple d'Arméniens de plus de 70 ans, malades, qui vivaient près de Valence chez leurs enfants, qui étaient Français, "eux". Le préfet de Valence les a fait interpeller à six heures du matin chez eux, sur la base d'une procédure de flagrant délit, avant de les transférer à Nîmes. Le JLD a annulé la procédure, ce qui a été confirmé ensuite par la Cour d'Appel : en quoi y avait-il flagrant délit? Une autre fois, j'étais de permanence lorsqu'on m'a soumis le cas d'une jeune fille, certes en irrégularité, mais qui s'apprêtait à passer le bac. Or, en tant que magistrat, je suis aussi gardien des libertés individuelles. Tout est une question de priorités ! »*

LE CONTRÔLE D'IDENTITÉ, UN ENJEU MAJEUR

Selon Patrick Pribille, les consignes chiffrées en matière de reconduites à la frontières confinent au zèle. *« Récemment, le procureur de Toulon a autorisé l'interpellation d'une dizaine de personnes au même numéro, dans une même rue. En réalité, ils avaient tous été interpellés dans un foyer de jeune travailleurs, ce qui est matière à annulation et tout à fait illégal. »*

De fait, le contrôle d'identité est en passe de devenir un enjeu majeur au sein de la magistrature, et un terrain de crispation chez certains juges.

À Rennes, *Rue89* relatait ainsi il y a quelques semaines comment le premier président de la Cour d'Appel avait invalidé ce qui relevait de facto du contrôle au faciès. Pour cela, le magistrat a pris l'initiative de comparer plusieurs procès verbaux identiques, mettant en évidence que la police de l'air et des frontières s'était contentée de « copier-coller » certains extraits.

À Bordeaux, Ollivier Joulin affirme que la PAF a cherché à contourner autrement les restrictions qui existent dans la loi : *« Comme la police doit demander au procureur l'autorisation de pratiquer des contrôles uniquement ponctuellement, dans un périmètre et pour une durée déterminés, on a contourné la difficulté : il existe quantité de textes qui donnent le feu vert à des contrôles d'identité au coup par coup, sur un quartier ou une rue… Mais si vous les cumulez tous, vous constaterez que l'ensemble couvre toute l'agglomération de Bordeaux jour et nuit ! »*

Faire annuler une interpellation reste possible au regard de la loi, pourvu qu'on fasse, par exemple, la preuve que le contrôle d'identité est systématique et pas circonstancié. Mais combien de temps encore des magistrats feront-ils la démarche de faire invalider ces procédures ? Pour l'heure, le sentiment de malaise va crescendo et les rumeurs de pressions hiérarchiques prospèrent. Pour Ollivier Joulin, *« le taux d'échec est tellement important qu'on observe un dégoût chez les magistrats à force de procédures absurdes »*.

[Source : Rue89]

Téléchargez, diffusez
le Quotidien des Sans-Papiers
et retrouvez-le sur Internet :
sanspapiers.info